Service public de collecte et d'élimination des déchets

Rapport sur le prix et la qualité du service

Année 2020

LES VERSANTS D'AIME
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

AIME-LA-PLAGNE LANDRY LA PLAGNE TARENTAISE PEISEY-NANCROIX

Les Versants d'Aime
1002 avenue de Tarentaise
73210 Aime

SOMMAIRE

PREAMBULE **5**
LEXIQUE **5**
CARACTERISATION DU SERVICE **6**
CONTEXTE 6
EVENEMENTS MARQUANTS 2020 7
LES ACTIONS DE PREVENTION **9**
OBJECTIFS GENERAUX A ATTEINDRE **9**
BILAN DE L'ANNEE 5 (2020) **10**
BILAN DES ACTIONS REALISEES **11**
ACTION 1 : EQUIPER LES FOYERS EN COMPOSTEURS 11
ACTION 2 : ACCOMPAGNER LA MISE EN PLACE DE SITES DE COMPOSTAGE COLLECTIF 11
ACTION 8 : MISE EN PLACE D'UN CAISSON DE REEMPLOI EN DECHETERIE 11
ACTION 14 : PROMOTION DU STOPPUB 12
ACTION 21 : SENSIBILISATION DES ENFANTS 12
ACTION 25 : EXPOSITION ITINERANTE « GRAINES DE POSSIBLES » 12
ACTION « EXTRA » : ATELIERS « PRESQUE ZERO DECHET » 13
ACTION « EXTRA » : EXPERIMENTATION DE LA JOURNEE « DONNEZ / PRENEZ » 13
ACTION CIBLEE « TRI » : PORTE-A-PORTE DES PROFESSIONNELS DE STATION 13
ACTION CIBLEE « TRI » : FORMATION DES SAISONNIERS 14
BILAN DES ACTIONS EN COURS **14**
ACTION 7 : MISE EN PLACE D'UNE PLATEFORME DE BROYAGE 14
ACTION 11 : INCITER AU DON ET REEMPLOI AU TRAVERS D'UNE BOITE A DONS 14
ACTION 12 : MISE EN PLACE D'UNE RECYCLERIE 14
ACTION 19 : INCITATION A L'UTILISATION DE GOBELETS REUTILISABLES 14
ACTION 20 : ACCOMPAGNEMENT DES COMMERÇANTS DANS UNE DEMARCHE ZERO DECHET 15
ACTION 22 : COMMUNICATION TOUS SUPPORTS 15
ACTION 23 : EDITION DU « JOURNAL DU TRI » 15
ACTION « EXTRA » : SENSIBILISATION DES AGENTS DES VERSANTS D'AIME 15
ACTION « EXTRA » : ECO-EXEMPLARITE DE LA COLLECTIVITE 16
BILAN DES ACTIONS NON REALISEES **16**
UN CERTAIN NOMBRE D'ACTIONS, NOTAMMENT LES ATELIERS ET ANIMATIONS GRAND PUBLIC N'ONT PAS PU ETRE PROPOSEES EN 2020 EN RAISON DE LA CRISE SANITAIRE. 16
ACTION 3 : REUNION D'INFORMATION AUX BONNES PRATIQUES DE COMPOSTAGE ET JARDINAGE AU NATUREL 16

ACTION 4 ET 5 : ANIMATION ET SENSIBILISATION A LA LUTTE CONTRE LE GASPILLAGE ALIMENTAIRE 17
ACTION 6 : ACCOMPAGNER UN PROJET D'ETABLISSEMENT SCOLAIRE DANS UNE DEMARCHE DE LUTTE CONTRE LE GASPILLAGE ALIMENTAIRE 17
ACTION 9 : PROPOSER DES ANIMATIONS TYPE « REPAIR CAFE » 17
ACTION 10 : PROPOSER DES ACTIONS DANS LE CADRE DU MARCHE GRATUIT EN PARTENARIAT AVEC L'EAC 18
ACTION 13 : ATELIERS PRATIQUES DE BRICOLAGE A PARTIR DE RECUPERATION 18
ACTION 15 & 16 : PROMOTION DE L'EAU DU ROBINET 18
POINTS BLOQUANTS ET PERSPECTIVES 18
TRANSVERSALITE DES SERVICES ET PARTENARIATS 19
LA PRE-COLLECTE 20
LES CONTENEURS SEMI-ENTERRES 20
LES BACS ROULANTS 21
LES CAPACITES DE STOCKAGE POUR LES OMR 21
LES CAPACITES DE STOCKAGE POUR LE MULTIMATERIAUX 21
LES CAPACITES DE STOCKAGE POUR LE VERRE 22
LE STOCKAGE DU CARTON 22
POINTS BLOQUANTS ET PERSPECTIVES 22
LAVAGE DES CSE 23
LA COLLECTE 24
LE SERVICE DE COLLECTE 24
ETAT DU PARC DE VEHICULES 26
LE GARAGE 27
L'EQUIPE DE COLLECTE 27
LES CHAUFFEURS 27
LES COLLECTES EN REGIE 27
COLLECTE EXTERNALISEE : LE VERRE 30
COLLECTE EXTERNALISEE : LES CARTONS PROFESSIONNELS 30
LE TRANSFERT ET LE TRANSPORT 32
LE TRANSFERT DES OMR DANS L'UIOM 32
LE TRANSFERT DES RECYCLABLES DANS L'UIOM 32
LE TRANSPORT DU TRI 33
LE TRANSPORT DES OMR 33
LE TRANSPORT DU CARTON 33
LE TRAITEMENT 34
ORDURES MENAGERES RESIDUELLES (OMR) 34
MULTIMATERIAUX 38
VERRE 42

LES CARTONS PROFESSIONNELS 43
LES DECHETTERIES 45
GENERALITES 45
LA DECHETTERIE DE VALEZAN 48
LA DECHETTERIE DES BOUCLETS 50
BILAN DES DECHETTERIES 52
LES MISSIONS SUPPLEMENTAIRES 54
COLLECTE DES ENCOMBRANTS EN PORTE-A-PORTE 54
COLLECTE DES VETEMENTS 55
LA COLLECTE DES DASRI 56
BILAN FINANCIER 57
GENERALITES 57
LES COUTS PAR FILIERE 58
BILAN REGLEMENTAIRE 61
RAPPEL DES OBJECTIFS REGLEMENTAIRES 61
LES RESULTATS 61
COMMENTAIRES 63

PREAMBULE

Le présent rapport a pour objet de rassembler et présenter les différents éléments techniques et financiers relatifs au prix et à la qualité du service public d'élimination des déchets pour l'exercice 2019.

LEXIQUE

OMA : **Ordures Ménagères et Assimilées**. Cela comprend les ordures ménagères résiduelles (OMR) ainsi que les déchets recyclables (tri et verre) auxquels s'ajoutent les déchets pouvant être assimilés à des déchets ménagers produits par les entreprises.

OMr : Ordures Ménagères Résiduelles. Cela correspond aux OMA hors recyclables. Ce flux correspond à ce qui est appelé communément « les ordures ménagères ».

DMA : **Déchets Ménagers et Assimilés**. Cela correspond aux OMA auxquelles s'ajoutent les flux déposés en déchetterie.

DDS : Déchets Dangereux Spécifiques. Déchets présentant une toxicité importante produits par les ménages.

DIB : Déchets Industriels Banals : Cette catégorie est aussi appelée « encombrants » ou « tout-venant ». Ce sont tous les déchets qui ne disposent pas d'une filière spécifique.

CARACTERISATION DU SERVICE

CONTEXTE

Territoire

Au 1er janvier 2016 certaines communes du territoire se sont regroupées pour former des communes nouvelles. De neuf le nombre de communes passe à quatre :

- Aime-la-Plagne : regroupe les anciennes communes d'Aime, de Granier et de Montgirod ;
- La Plagne Tarentaise : regroupe les anciennes communes de Macot la Plagne, de la Côte d'Aime, de Bellentre et de Valezan ;
- Landry ;
- Peisey-Nancroix

Le territoire desservi est celui de la Communauté de Communes des Versants d'Aime. La superficie de l'intercommunalité est de 272 Km^2.

Périmètre de la Communauté de Communes des Versants d'Aime

Population

La répartition de la population est la suivante :

	DGF 2014	DGF 2016	DGF 2017	DGF 2018	DGF 2019	DGF 2020	INSEE 2020
Aime-la-Plagne	6 800	6 940	6 964	6 928	6 902	6 885	4 554
La Plagne Tarentaise	13 420	13 816	13 705	13 562	13 410	13 402	3 734
Landry	1 920	1 911	1 913	1 905	1 890	1 880	845
Peisey-Nancroix	1 620	1 636	1 640	1 637	1 649	1 705	667
TOTAL	**23 760**	**24 303**	**24 222**	**24 032**	**23 851**	**23 872**	**9 800**

Les compétences

Les quatre communes du territoire ont délégué leurs compétences de collecte et de traitement des déchets à la Communauté de Communes des Versants d'Aime.

La Communauté de Communes des Versants d'Aime exerce la compétence « collecte » et a délégué la compétence « traitement » à Savoie Déchets.

Dans le cadre de sa compétence « collecte », la Communauté de Communes des Versants d'Aime assure les missions suivantes :

- Collecte des ordures ménagères et assimilées,
- Collecte des matériaux recyclables,
- Gestion des déchetteries.

Ces missions sont assurées, soit en régie par des agents de la Communauté de Communes des Versants d'Aime, soit confiées à des entreprises privées.

EVENEMENTS MARQUANTS 2020

Crise du COVID 19 – Printemps 2020

Le 17 mars 2020 le Gouvernement a mis en place un confinement de l'ensemble de la population française provoquant la fermeture de fait des stations de sport d'hiver.

Afin de garantir les meilleures garanties de la salubrité pour la population le service de collecte des déchets de la COVA a maintenu ses activités de bases. Les ordures ménagères, la collecte sélective et le verre ont continué d'être collecté normalement et de manière séparé.

Concernant la collecte sélective les centres de tri de Gilly et Chambéry (gérés par Savoie Déchets) ont fermé dès l'annonce du confinement le 17 mars. La consigne donnée par Savoie Déchets était d'expédier le tri vers l'incinération depuis le quai de transfert. Afin de préserver de la matière recyclable une certaine quantité a été stockée sur le site du quai de transfert de Valezan. A partir de la mi-avril il n'a plus été possible de stocker de tri sur site faute de place, celui-ci a donc été expédié avec les ordures ménagères.

Les déchetteries de Valezan et des Bouclets ont quant à elles été fermées dès l'annonce de la mise en place du confinement le 17 mars 2020, ce service n'étant pas indispensable en temps de crise. Afin de répondre au besoin des artisans la déchetterie des Bouclets a rouvert aux professionnels uniquement deux demi-journée par semaine (les mardis et vendredis) partir du 14 avril et ce jusqu'au 31 mai. La déchetterie de Valezan a rouvert aux professionnels uniquement deux demi-journée par semaine (les lundis et jeudis) à partir du 20 avril. A partir du 6 mai elle a également rouvert pour les particuliers. Afin de maitriser le nombre de personnes présentes sur site en même temps il a été mis en place un système d'inscription. Cette disposition a été levé le 25 mai pour revenir à un fonctionnement normal, avec application stricte des gestes barrières.

Crise du COVID 19 – Automne 2020

Dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire un nouveau confinement a été décidé par le gouvernement. Celui-ci est entré en vigueur le 30 octobre 2020 et a duré jusqu'au 15 décembre 2020. Ce deuxième confinement n'a pas eu d'impact sur le fonctionnement du service, les collectes ont été réalisées normalement et les déchetteries sont restées ouvertes avec application stricte des gestes barrières.

Crise du COVID 19 – Décembre 2020

Dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire le gouvernement a été décidé de ne pas autoriser l'ouverture des remontées mécaniques dans les stations de sport d'hiver. Cela a eu pour conséquence de faire baisser la fréquentation des stations de sports d'hiver.

Construction du quai transfert des déchets

En 2020 le confortement du terrain a été réalisé avec la réalisation d'une paroi clouée. Les travaux de second œuvre ont débuté en novembre 2020. Au 31 décembre 2020, les fondations sont terminées. Si le planning est respecté, l'équipement sera mis en exploitation à la mi-avril 2021.

L'essentiel

- *La construction du quai de transfert est en cours pour une mise en service en juin 2021.*
- *Les mesures sanitaires prises par le gouvernement dans le cadre de la crise du COVID 19 ont fortement impactées la gestion des déchets.*

LES ACTIONS DE PREVENTION

Réduire les déchets permet de préserver les ressources, diminuer les impacts sur l'environnement, de mieux maitriser l'énergie et les coûts. C'est aussi une obligation législative pour les collectivités à compétence « collecte des déchets ménagers ». Ainsi, depuis 1992, le concept de prévention des déchets fait son chemin dans les lois relatives à l'environnement :

1. **Loi Grenelle 2** (loi de transition énergétique pour la croissance verte) : le 12 juillet 2010, la loi Grenelle II portant engagement national pour l'environnement, a été adoptée avec des exigences relatives à la gestion des déchets (diminution des **OMA** - *ordures ménagères et assimilés*[1]-, augmentation du taux de recyclage, diminution de l'incinération).
2. **Décret Plan Local de Prévention** 2015-662 du **10 juin 2015** : application de l'obligation faite aux collectivités ayant la compétence de collecte des déchets d'élaborer et suivre un programme de prévention des déchets ménagers et assimilés.
3. La **loi** n° 2015-992 du 17 août 2015 **relative à la transition énergétique pour la croissance verte** (loi TECV). Elle fixe les grands objectifs d'un nouveau modèle énergétique français, vise à encourager une « croissance verte » en réduisant la facture énergétique de la France et comporte des dispositions favorisant l'économie circulaire et une meilleure gestion des déchets.

Le décret du 10 juin 2015 entré en vigueur le 14 septembre 2015 impose **l'élaboration d'un programme local de prévention (PLP)** des déchets pour l'ensemble des collectivités à compétence « collecte des déchets ménagers ». Ces programmes constituent des documents de planification et doivent préciser les objectifs de réduction des déchets produits et les mesures mises en place pour les atteindre. Ils doivent en particulier expliciter :

- L'état des lieux des acteurs concernés
- Les objectifs visés
- Les mesures à mettre en œuvre pour atteindre ces objectifs
- Les moyens humains, techniques et financiers nécessaires
- Le calendrier prévisionnel de mise en œuvre.

La procédure réglementaire prévoit la **constitution d'une commission spécifique** en charge de l'élaboration et du suivi annuel du programme. Cette même instance se prononcera tous les 6 ans sur la pertinence et l'ampleur d'une révision.

OBJECTIFS GENERAUX A ATTEINDRE

Si le décret du 10 juin 2015 impose la mise en place d'un programme de prévention des déchets, c'est la loi du 17 août 2015 qui en fixe les objectifs. Elle fixe notamment les objectifs suivants, l'année de référence étant 2010 :

- -10% de **DMA** (*déchets ménagers et assimilés*) d'ici à 2020.
- Porter à 55% le taux de recyclage matière en 2020 et à 65% en 2025
- Etendre les consignes de tri à l'ensemble des emballages plastiques avant 2022
- Réduire de 50 % le recours à l'enfouissement

Concernant les **biodéchets**, la loi de transition énergétique pour la croissance verte publiée le 17 août 2015 a sensiblement renforcé les objectifs relatifs aux biodéchets, en prévoyant « […] le développement du tri à la source des déchets organiques, jusqu'à sa généralisation pour tous les producteurs de déchets avant 2025, pour que chaque citoyen ait à sa disposition une solution lui permettant de ne pas jeter ses biodéchets dans les ordures ménagères résiduelles, afin que ceux-ci ne soient plus éliminés, mais valorisés. »

BILAN DE L'ANNEE 5 (2020)

	2010		2020		Moyenne AURA 2018	% différentiel kg/habitant DGF - CoVA **2010-2019**	**% différentiel kg/habitant DGF - CoVA 2010-2019**
	Tonnes	**Kg / habitant DGF**	Tonnes	**Kg/ habitant DGF**	Kg/ habitant DGF		
OM	5 505	**243**	4 336	**181**	216	-13%	**-21%**
Tri	619	**27**	748	**31**	79	+26%	**+20%**
Verre	1 044	**46**	1 059	**44**		+6,5%	**+1,5%**
Déchèterie	851	**38**	1 739	**73**	214	+108%	**+104%**
Total DMA	8 019	**354**	7 882	**330**	508	+5,3%	**-1,7%**

En 2020, les stations de ski n'ont pas fonctionné normalement, l'afflux touristique a drastiquement chuté. Les tonnages par habitant DGF sont donc peu représentatifs d'une année normale.

Le comparatif 2010-2019 sera plus représentatif de la production de déchets sur une année de fonctionnement normal, avec un tourisme hivernal classique.

Le plan de prévention des déchets a été mis en place en milieu d'année 2016.

En 2020, sa mise en œuvre représente 54 interventions pour plus de 1 200 personnes sensibilisées sur la thématique de la réduction et du tri des déchets.

La série de 25 actions préconisées dans le programme a été respectée, et des nouvelles propositions « extra » ont été ajoutées après concertation avec le groupe de travail sur le Plan de Prévention.

La crise sanitaire a stoppé toutes les animations grand public prévues en 2020, excepté les animations scolaires, qui ont pu se dérouler presque normalement en dehors de la période mars / juin. Les projets prévus ont tout de même pu voir le jour. Ainsi, la population locale et les problématiques abordées ont pu concerner toutes les tranches d'âges.

BILAN DES ACTIONS REALISEES

ACTION 1 : EQUIPER LES FOYERS EN COMPOSTEURS

ETAT DES LIEUX 2015 : 13% des maisons individuelles équipées

OBJECTIF A ATTEINDRE : atteindre 20% des maisons individuelles équipées en 2020, soit 310 composteurs à distribuer.

BILAN 2020 : 132 composteurs distribués au total.

Quatre panneaux d'information ont été apposés sur deux camions de collecte pendant le printemps et l'automne, ce qui a eu pour effet d'augmenter les demandes de composteurs en 2020. Il manque cependant un plan de communication efficace sur la question des déchets verts, invitant chaque particulier à s'équiper en composteur individuel.

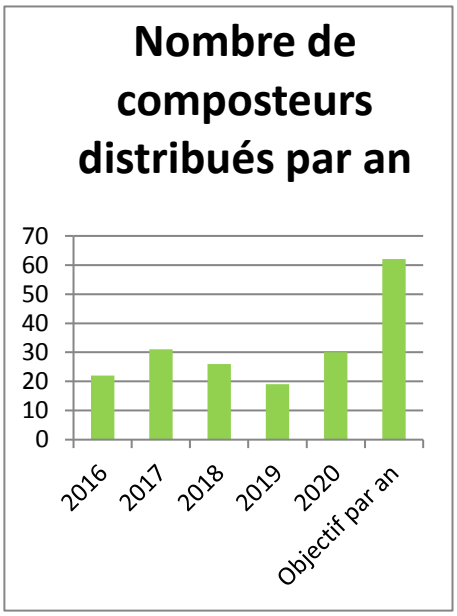

ACTION 2 : ACCOMPAGNER LA MISE EN PLACE DE SITES DE COMPOSTAGE COLLECTIF

ETAT DES LIEUX 2015 : 7 sites de compostage collectifs en place

OBJECTIF INITIAL A ATTEINDRE : 22 sites de compostage collectifs en 2020.

BILAN 2020 : 14 sites

La mise en place de sites de compostage collectifs rencontre un vif succès. Cependant, plusieurs points négatifs empêchant le développement massif du compostage de quartier sont à relever :

- Le manque de temps du service environnement pour l'entretien des sites
- L'inexistence d'un point d'accès à du broyat
- Le manque d'implication des habitants sur l'entretien des sites

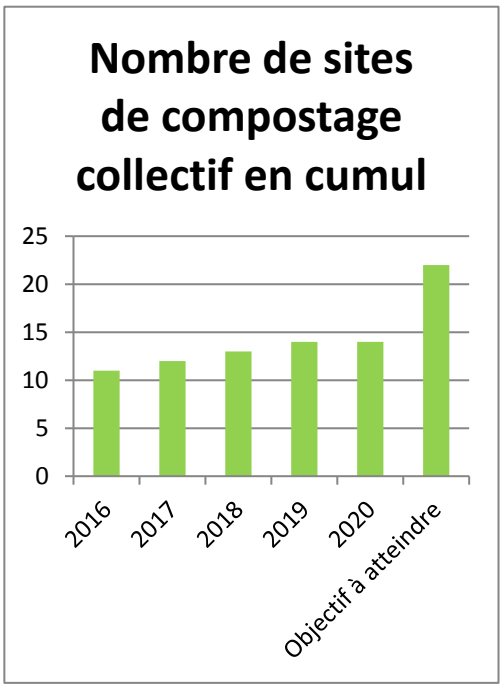

ACTION 8 : MISE EN PLACE D'UN CAISSON DE REEMPLOI EN DECHETERIE

ETAT DES LIEUX 2015 : pas de dispositif existant

OBJECTIF A ATTEINDRE : un caisson du réemploi installé depuis décembre 2019

BILAN 2020 : caisson du réemploi accessible par les habitants.

Le dispositif est très apprécié des utilisateurs. Certains usagers se servent directement dans le caisson, la communication a donc été renforcée sur le fonctionnement des dépôts. Le point bloquant reste le manque d'informations relevant de l'association qui prélève les dons du caisson. Aucune donnée n'est disponible concernant la fréquence et les tonnages collectés.

ACTION 14 : PROMOTION DU STOPPUB

ETAT DES LIEUX 2015 : pas de donnée disponible

OBJECTIF A ATTEINDRE : 40% de boites aux lettres à couvrir sur le territoire.

BILAN 2020 : 2 000 StopPub distribués depuis 2016.

Les habitants sont habitués à ce dispositif, et se servent en mairie ou à la médiathèque.

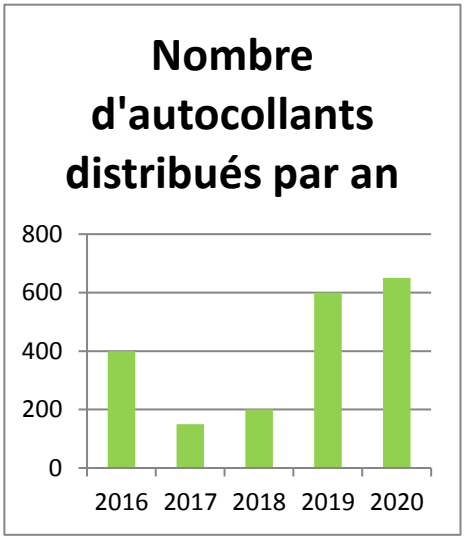

ACTION 21 : SENSIBILISATION DES ENFANTS

ETAT DES LIEUX 2015 : 360 élèves sensibilisés

OBJECTIF A ATTEINDRE : pas d'objectif fixé.

BILAN 2020 : 155 animations en milieu scolaire et 25 extra-scolaire, représentant 4633 enfants vus sur les différentes animations depuis 2016.

Les animations sont plébiscitées par les enseignants. Cependant, certains modules sont redondants, il est donc important de repenser certaines animations, ou en développer de nouvelles.

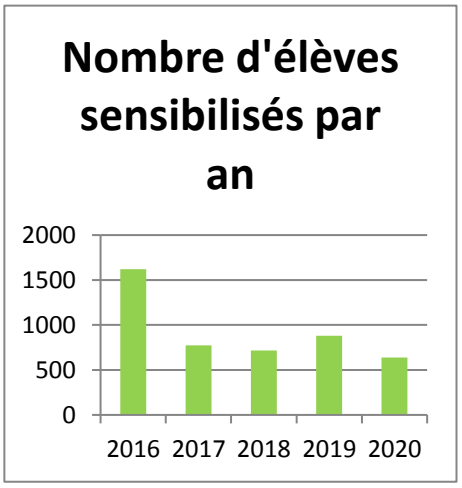

ACTION 25 : EXPOSITION ITINERANTE « GRAINES DE POSSIBLES »

ETAT DES LIEUX 2015 : pas de dispositif existant

OBJECTIF A ATTEINDRE : pas d'objectif fixé.

BILAN 2020 : 11 temps d'exposition depuis fin 2017 (écoles, Mairies, Plan d'eau…)

Cette exposition a un fort impact sur les habitants et visiteurs, et est également utilisée dans le cadre d'animations scolaires. Un travail de création de contenu pour créer un livret de présentation et un quizz à destination des familles est en cours pour augmenter l'impact du support visuel. L'exposition pourra être développée en diversifiant les photos et en étant exposée dans des lieux variés sur les prochaines année (parcours d'orientation, galeries stations, sur sports mobiles extérieurs…).

ACTION « EXTRA » : ATELIERS « PRESQUE ZERO DECHET »

ETAT DES LIEUX 2015 : pas de dispositif existant

OBJECTIF A ATTEINDRE : pas d'objectif fixé initialement

BILAN 2020 : 48 ateliers pour 623 participants depuis 2017.

Action très appréciée par tous les participants. Cependant les ateliers ne bénéficiant pas de local dédié, le temps de préparation et la logistique sont assez importants. Peu d'animation en 2020 du fait du COVID.

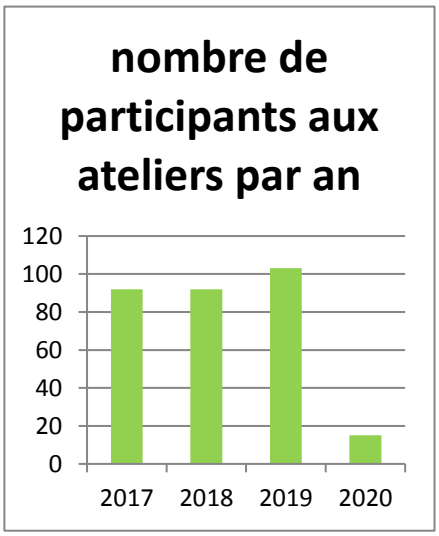

ACTION « EXTRA » : EXPERIMENTATION DE LA JOURNEE « DONNEZ / PRENEZ »

ETAT DES LIEUX 2015 : pas de d'opération de ce type effectuée précédemment

OBJECTIF A ATTEINDRE : une journée « donnez/prenez » à titre expérimental (sur Aime).

Bilan 2020 : 1 date en 2019, 3 dates sur 6 prévues en 2020 pour cause de crise sanitaire.

L'opération a reçu un accueil très positif pour les habitants. Il a été étendu à tous le territoire en 2020, mais a dû être annulé pour cause de restrictions sanitaires. Il serait intéressant de perpétrer l'opération systématiquement à chaque collecte d'encombrants. Du fait du fonctionnement de l'opération, il n'est pas possible de quantifier la quantité de déchets détournée.

ACTION CIBLEE « TRI » : PORTE-A-PORTE DES PROFESSIONNELS DE STATION

ETAT DES LIEUX 2015 : porte-à-porte réalisé annuellement

OBJECTIF A ATTEINDRE : effectuer le porte-à-porte chaque année en début de saison pour l'information de la mise en place des bennes à cartons et rappeler les consignes de tri.

BILAN 2020 : près de 500 professionnels rencontrés depuis 2016.

Le porte-à-porte systématique a été remplacé par un passage obligatoire en début de saison, accompagnant la mise en place des bennes dédiées au carton avant l'ouverture des stations. Cela ne permet pas de voir l'ensemble des professionnels. Il serait opportun d'avoir l'appui des élus pour rendre obligatoire une session d'information aux consignes des déchets pour les professionnels de station, lors d'une réunion des commerçants par exemple.

ACTION CIBLEE « TRI » : FORMATION DES SAISONNIERS

ETAT DES LIEUX 2015 : pas de formations proposées.

OBJECTIF A ATTEINDRE : proposer une intervention de 20' pour expliquer les consignes précises de tri aux hébergeurs, destinée aux saisonniers.

BILAN 2020 : près de 800 saisonniers formés depuis 2016, principalement sur les ClubMed des stations.

Ill serait opportun d'avoir l'appui des élus pour rendre obligatoire une session d'information aux consignes des déchets pour les professionnels de station.

BILAN DES ACTIONS EN COURS

ACTION 7 : MISE EN PLACE D'UNE PLATEFORME DE BROYAGE

BILAN 2020 : Prévision de deux sites expérimentaux à ouvrir en 2021.

ACTION 11 : INCITER AU DON ET REEMPLOI AU TRAVERS D'UNE BOITE A DONS

ETAT DES LIEUX 2015 : pas de de boite à don existant sur le territoire

OBJECTIF A ATTEINDRE : 2 par an pour équiper tous les villages du territoire en 2020

BILAN 2020 : une seule boite à don ouverte sur le territoire, aucune autre demande n'ayant été formulée par les habitants.

Ce dispositif nécessite un très grand nombre de personnes bénévoles. Il est complexe de trouver un groupe de personnes prêt à s'impliquer dans le temps. Le rôle de la CoVA consiste à accompagner les démarches d'installation, éventuellement apporter une aide financière d'investissement pour le local, pas d'entretien sur le long terme.

ACTION 12 : MISE EN PLACE D'UNE RECYCLERIE

ETAT DES LIEUX 2015 : pas de structure existante sur le territoire.

OBJECTIF INITIAL A ATTEINDRE : résultat d'étude de faisabilité finalisée en 2020.

BILAN 2020 : projet d'étude de faisabilité sur 2021, mutualisée entre les cinq communautés de communes de Tarentaise.

Au vu de l'activité exponentielle de l'activité de la déchèterie (+113% de 2010 à 2019), il est impératif d'étudier ce levier pour atteindre les objectifs.

ACTION 19 : INCITATION A L'UTILISATION DE GOBELETS REUTILISABLES

ETAT DES LIEUX 2015 : système de prêt de gobelets réutilisable au SMITOM de Tarentaise.

OBJECTIF A ATTEINDRE : pas d'objectif fixé

BILAN 2020 : aucune demande de subvention effectuée, quelques emprunts très ponctuels pour des petits évènements.

Les associations sont relativement bien équipée en gobelets lavables, cette action ne semble pas être la plus demandée.

ACTION 20 : ACCOMPAGNEMENT DES COMMERÇANTS DANS UNE DEMARCHE ZERO DECHET

ETAT DES LIEUX 2015 : accompagnement inexistant.

OBJECTIF A ATTEINDRE : pas d'objectif fixé

BILAN 2020 : aucune avancée sur ce projet.

14 commerçants ont été pourvus d'affichettes exécutées en interne « Ici, vous pouvez amener vos propres contenants ». Le dispositif mériterait une campagne de communication dédiée.

ACTION 22 : COMMUNICATION TOUS SUPPORTS

ETAT DES LIEUX 2015 : supports divers et variés, non homogènes, peu clairs, pas d'identité propre aux déchets, difficultés de reconnaitre le sujet d'un coup d'œil.

OBJECTIF A ATTEINDRE :

- Refonte de tous les supports papiers – mémotri refais en 2019
- Alimentation du site internet
- Réflexion à mener sur de nouveaux supports

BILAN 2020 :

- Pas d'avancées sur les informations sur le site internet.
- Projet de pose de panneaux d'information sur chaque point de collecte pour 2021.

Un gros travail est encore à mener sur les supports de communication et sur l'ensemble des actions portées par le service collecte, en externalisant la création.

ACTION 23 : EDITION DU « JOURNAL DU TRI »

ETAT DES LIEUX 2015 : pas de publication existante.

OBJECTIF A ATTEINDRE : une publication « coup de poing » et exhaustive puis une publication simplifiée annuelle.

BILAN 2020 : Edition et distribution de 5 000 exemplaires d'un hors-série dédié aux déchets.

Publication distribuée en septembre 2020. Très bon accueil de la part de la population.

ACTION « EXTRA » : SENSIBILISATION DES AGENTS DES VERSANTS D'AIME

ETAT DES LIEUX 2015 : pas d'actions.

OBJECTIF A ATTEINDRE : proposer à l'ensemble des agents des Versants d'Aime une visite des structures de gestion des déchets (centre de tri, UVETD).

BILAN 2020 : la moitié de l'équipe du service de collecte a effectué la visite.

Cette visite est essentielle à la bonne compréhension de la gestion locale des déchets. Les agents des collectivités sont prescripteurs des bonnes manières et des bons gestes à effectuer en matière de gestion des déchets. Il est donc primordial de leur faire prendre conscience au travers de cette visite. Il pourrait être envisagé de convenir de plusieurs dates de visites afin que chaque agent de la collectivité puisse avoir l'opportunité d'y participer.

ACTION « EXTRA » : ECO-EXEMPLARITE DE LA COLLECTIVITE

ETAT DES LIEUX 2015 : pas d'actions.

OBJECTIF A ATTEINDRE : faire de la collectivité un exemple en matière de gestion des déchets.

BILAN 2020 : diagnostic « déchet » effectué sur le Chalet. Un ensemble d'actions ont été imaginées et ont commencées à être mises en place en 2020.

Un diagnostic « déchet » a été mené à petite échelle pour cause de restriction sanitaire en 2020. Un groupe de travail constitué d'agents volontaires a proposé une série d'actions à mette en place suite à ce diagnostic. Il se réunira chaque année afin de vérifier la pertinence des actions et en proposer de nouvelles.

BILAN DES ACTIONS NON REALISEES

Un certain nombre d'actions, notamment les ateliers et animations grand public n'ont pas pu être proposées en 2020 en raison de la crise sanitaire.

ACTION 3 : REUNION D'INFORMATION AUX BONNES PRATIQUES DE COMPOSTAGE ET JARDINAGE AU NATUREL

ETAT DES LIEUX 2015 : 100 personnes sensibilisées depuis 2010

OBJECTIF A ATTEINDRE : 200 personnes sensibilisées d'ici 2020

BILAN 2020 : 601 personnes mobilisées depuis 2016

Les ateliers sont très appréciés par les participants. Il est à noter que les formes d'ateliers doivent être variées afin de ne pas attirer tout le temps les mêmes publics.

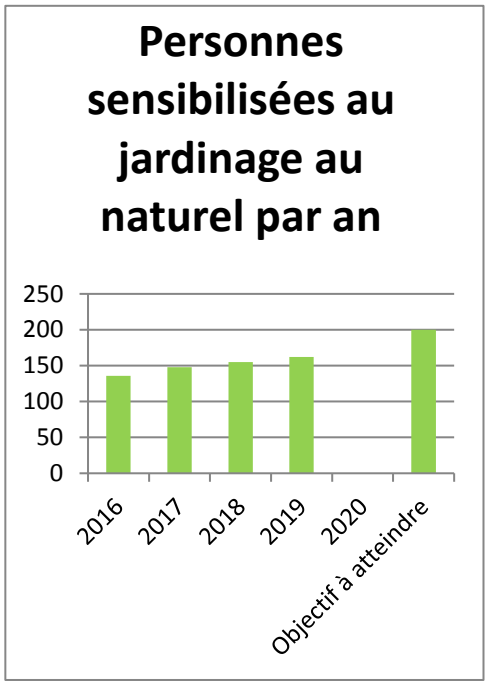

ACTION 4 ET 5 : ANIMATION ET SENSIBILISATION A LA LUTTE CONTRE LE GASPILLAGE ALIMENTAIRE

ETAT DES LIEUX 2015 : 46 personnes sensibilisées en Tarentaise

OBJECTIF A ATTEINDRE : 50 personnes à sensibiliser par an.

BILAN 2020 : 384 personnes sensibilisées au total, soit 76 personnes /an.

Rencontre un vif intérêt auprès des habitants et instituteurs.

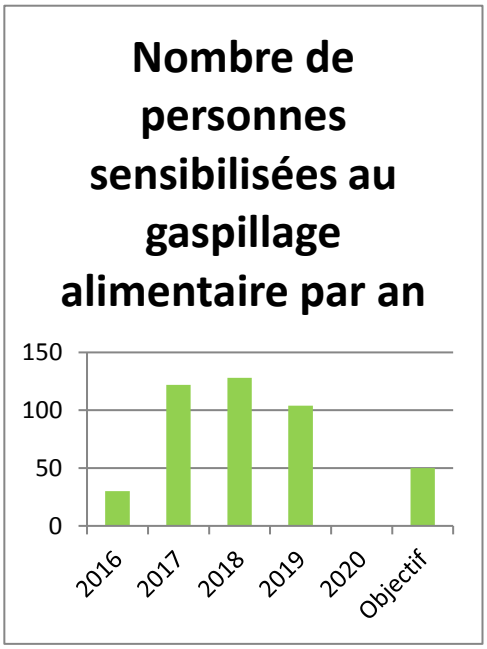

ACTION 6 : ACCOMPAGNER UN PROJET D'ETABLISSEMENT SCOLAIRE DANS UNE DEMARCHE DE LUTTE CONTRE LE GASPILLAGE ALIMENTAIRE

En 2020, la cantine scolaire du collège d'Aime-la-Plagne a répondu et a été lauréat du dispositif d'accompagnement « Les Cantines s'engagent » mis en place par l'ADEME. Afin de compléter l'accompagnement du bureau d'étude de l'ADEME sur la partie technique de la préparation des repas, la CoVA a proposé d'accompagner les sessions de pesée de restes alimentaires et sur la sensibilisation des collégiens et familles sur le gaspillage alimentaire. Les restrictions sanitaires n'ont pas laissé la place à la tenue d'ateliers et autres animations en présentiel en 2020. Cependant, il a été retenu de faire passer une troupe de théâtre d'improvisation dans l'ensemble des classes de 6ème afin d'alimenter des débats sur cette thématique.

ACTION 9 : PROPOSER DES ANIMATIONS TYPE « REPAIR CAFE »

ETAT DES LIEUX 2015 : pas de Repair Café existant

OBJECTIF A ATTEINDRE : aider à l'installation d'un Repair Café pérenne

BILAN 2020 : 6 Repair Café et 3 cours de réparation pour 179 participants.

En 2019, aucune animation « Repair Café » n'a pu voir le jour faute de local d'animation et stockage d'outils. Le repair Café étant désormais accueilli par l'association Aimeraine Aximakers, le local et le stockage de l'outillage ne sont plus problématiques, et des dates ont pu être proposées à nouveau en 2020, malgré la crise sanitaire. Les Repairs Café sont plébiscités par les habitants, il est important de continuer à soutenir leur développement.

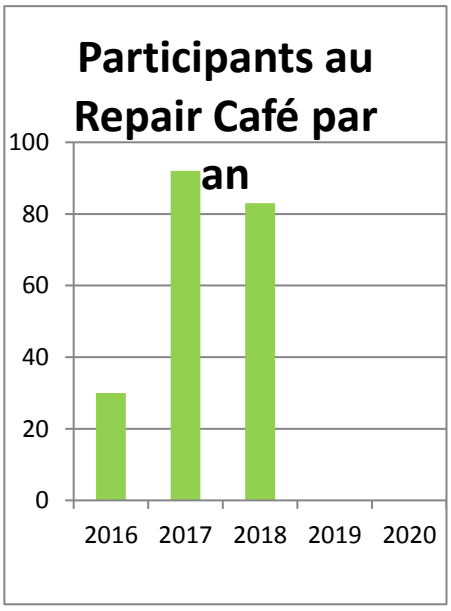

ACTION 10 : PROPOSER DES ACTIONS DANS LE CADRE DU MARCHE GRATUIT EN PARTENARIAT AVEC L'EAC

Le marché gratuit a définitivement cessé son activité au 3ème trimestre 2019. Cette action est définitivement cloturée sous cette forme.

ACTION 13 : ATELIERS PRATIQUES DE BRICOLAGE A PARTIR DE RECUPERATION

ETAT DES LIEUX 2015 : pas d'ateliers existants

OBJECTIF A ATTEINDRE : pas d'objectif fixé

BILAN 2020 : 140 participants aux ateliers proposés depuis 2016, soit environ 35 personnes par an.

Ateliers très appréciés par les adultes et enfants participants, et permet de nouer de nombreux partenariats (accueil de loisirs, crèche, EHPAD…). La difficulté sur ces ateliers consiste au manque d'espace pour stocker outillage et matériaux de récupération sur un seul site, le temps de logistique et préparation est donc très important.

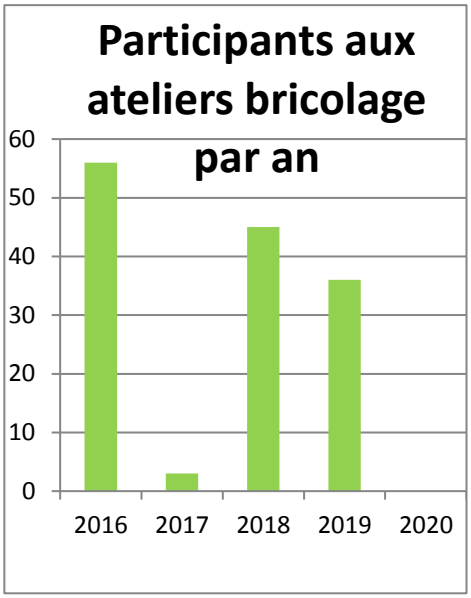

ACTION 15 & 16 : PROMOTION DE L'EAU DU ROBINET

Le stand « eau » n'a pas été proposé en 2020 au vu du peu de stand tenus et des thématiques à proposer sur ces stands.

POINTS BLOQUANTS ET PERSPECTIVES

Plusieurs points bloquants se font ressentir :

- **Les biodéchets** : les obligations réglementaires poussent à trouver des solutions pour la collecte séparée des biodéchets. Il doit être proposé un panel de solutions pour le territoire de la CoVA en 2021 pour une mise en place en 2022.
- **La communication** : la communication autour des déchets et de l'ensemble des actions proposées manque de cohésion et d'homogénéité. Il faut effectuer un travail de fond sur l'ensemble des supports pour les rendre plus attractif et cohérents, ainsi qu'ajouter des points de diffusion d'information.
    - En 2020, il a été proposé de poser des panneaux d'information sur chaque PAV (point d'apport volontaire), en étalant l'investissement sur 3 ans. Cependant, le calendrier de passage des ECT (extensions de consignes de tri) ayant été modifié, ce projet a dû être mis en attente de connaitre les nouvelles dates d'activation des nouvelles consignes.
- **Les formations aux professionnels** : elles sont systématiquement proposées aux gros hébergeurs avant l'ouverture de la station, mais ils font rarement appel à ce service sous couvert du manque de temps en début de saison. Il serait intéressant d'avoir un levier de pression pour systématiser les formations sur le tri auprès des employés des gros hébergeurs chaque début de saison d'hiver.
- **Les formations aux agents des collectivités** : la problématique est la même que la formation des professionnels de station, les collectivités ne sentent pas assez concernées pour favoriser la formation des agents sur les consignes de tri. Il serait souhaitable qu'un(e) élu(e) puisse appuyer l'offre de formation auprès de ses confrères.

TRANSVERSALITE DES SERVICES ET PARTENARIATS

La thématique large de la réduction des déchets permet d'élaborer des projets touchant les différents services de la Communauté de Communes (volet petite enfance, social, EHPAD et culturel...) et des interlocuteurs locaux variés. Avoir des projets communs permet d'amplifier les actions proposées et d'aller au-delà des espérances grâce à des réflexions communes où la mutualisation des compétences et des moyens prend tout son sens. Peuvent notamment être cités :

- La Maison des Arts pour l'accueil des ateliers « presque zéro déchet » et les échanges réguliers sur des projets de sensibilisation multiculturel.
- L'EAC pour l'accueil et la co-organisation d'animations autour de la récup' dans le cadre de l'accueil de loisirs.
- Le Groupe Local des Colibris de Tarentaise et le Repair Café pour la co-animation et relais communication des ateliers « presque zéro déchet » et le co-portage du « Chalet des Partages »

LA PRE-COLLECTE

Dans l'exercice de sa compétence « collecte », la Communauté de Communes des Versants d'Aime organise des ramassages différents selon la nature des déchets.

La Cova collecte en régie :

- les ordures ménagères (OMr),
- les emballages ménagers recyclables (Tri)
- le carton professionnel de mai à novembre

Les collectes du verre et du carton professionnel (de décembre à avril) ont été confiées à des prestataires.

Pour la collecte des ordures ménagères, des emballages ménagers recyclables, du verre et du carton, la Cova a mis en place, en étroite collaboration avec les communes, des points de collecte destinés à recevoir les conteneurs pour les différents déchets. Ceux-ci peuvent aussi bien être placés sur du terrain public que privé. Ils doivent pouvoir être accessibles par l'ensemble des véhicules de collecte des Versants d'Aime.

La Cova dispose de trois types de collecteurs :

- des conteneurs semi-enterrés pour les OMr, le tri et le verre,
- des bacs roulants pour les OMr et le tri,
- des chalets pour le carton

LES CONTENEURS SEMI-ENTERRES

Depuis 2003, le SIVOM puis la Communauté de Communes des Versants d'Aime ont entrepris la mise en place de conteneurs semi-enterrés. A terme, l'ensemble du territoire en sera équipé.

Une grappe de conteneurs semi-enterrés

Un conteneur semi-enterré (CSE) se compose d'une cuve en partie enterrée, d'un sac de portage aussi appelé « chaussette » et d'un couvercle. Il présente une capacité de 5 m^3 pour les OMR et le tri et de 3 m^3 pour le verre. Les CSE sont disposés en grappe composée, au minimum, d'une cuve pour chaque matériau. Leur vidage nécessite l'emploi un camion équipé d'une grue auxiliaire.

Le tableau ci-dessous détaille les conteneurs mis en place en 2020.

Adresse	Cuve OMr	Cuve Multimatérau	Cuve verre	Explication
ZA des Iles d'Aime	1	0	0	La grappe a été déplacée et renforcée
Total	1	0	0	

LES BACS ROULANTS

Pour les quelques points de collecte non encore équipés de conteneurs semi-enterrés, la Communauté de Communes des Versant d'Aime met à disposition des usagers des bacs roulants. Ceux-ci ont un couvercle vert pour la collecte des ordures ménagères ou jaune pour la collecte sélective. Leur vidage est réalisé avec un camion équipé d'un lève-conteneur.

Les bacs roulants ne sont pas la propriété de la Communauté de Communes des Versants d'Aime mais loués à un prestataire. Les bacs roulants sont disponibles en différents volumes allant de 340 à 1 000 litres pour les ordures ménagères et de 360 à 770 litres pour le tri.

LES CAPACITES DE STOCKAGE POUR LES OMR

Le stockage en bacs roulants devient progressivement anecdotique, il représente moins de 1,8 % de la capacité de stockage totales.

Chaque commune dispose d'un certain volume disponible par habitant pour stocker ses ordures ménagères avant la collecte.

Communes	Nombre de CSE	Volume CSE en m³	Volume bacs en m³	Volume disponible pour les OMr en m³	Volume en litre disponible par habitant DGF
Aime-la-Plagne	115	575	28	**603**	88
La Plagne Tarentaise	165	825	1	**826**	62
Landry	26	130	0	**130**	69
Peisey-Nancroix	27	135	1	**136**	80
TOTAL	**333**	**1 665**	**30**	**1 695**	71

Des différences importantes apparaissent au niveau de la capacité de stockage. Cela peut s'expliquer par trois facteurs :

- Une capacité de stockage plus importante permet d'espacer le ramassage.
- La quantité de déchets produite dépend de la typologie de la commune. Un habitant d'une commune semi-urbaine comme Aime produit plus de déchets qu'un habitant d'une commune rurale comme Valezan.
- La présence de commerces et de zones artisanales influe sur la quantité de déchets à collecter sans pour autant augmenter la DGF.

LES CAPACITES DE STOCKAGE POUR LE MULTIMATERIAUX

Comme pour le multimateriau, le stockage en bacs roulants se réduit et représente aujourd'hui environ 0,2 % du parc.

Chaque commune dispose d'un certain volume disponible par habitant pour stocker ses déchets recyclables avant la collecte.

Communes	Nombre de CSE	Volume CSE en m³	Volume bacs en m³	Volume disponible pour le tri en m³	Volume en litre disponible par habitant DGF
Aime-la-Plagne	84	420	2	422	61
La Plagne Tarentaise	136	680	1	681	51
Landry	19	95	0	95	50
Peisey-Nancroix	16	80	1	81	48
TOTAL	**255**	**1 275**	**3**	**1 278**	**54**

LES CAPACITES DE STOCKAGE POUR LE VERRE

La capacité de stockage du verre a très peu évolué cette année. Chaque commune dispose d'un certain volume disponible par habitant pour stocker son verre avant la collecte.

Communes	Nombre de CSE pour le verre	Volume CSE en m³	Volume en litre disponible par habitant DGF
Aime-la-Plagne	81	243	35
La Plagne Tarentaise	133	399	30
Landry	19	57	30
Peisey-Nancroix	20	60	35
TOTAL	**253**	**759**	32

LE STOCKAGE DU CARTON

Pour la collecte du carton il existe plusieurs types de points de collecte :

- le chalet ou le local : le carton est stocké en vrac à l'intérieur,
- le bac roulant de 1000 L : réservé au bas de vallée,
- la collecte « en porte à porte » : réservé aux très gros producteurs. Le carton est stocké en vrac ou sur roll.

Le tableau ci-dessous détaille le nombre de point de collecte pour le carton dans chaque localité.

Localité	Nombre de point de collecte
Aime	6
Aime la Plagne	1
Montalbert	5
Bellentre	0
Montchavin-Les Coches	9
Landry	3
Vallandry	3
Peisey-Nancroix	5
Plan Peisey	5
La Côte d'Aime	1
Granier	1
Valezan	1
Montgirod-Centron	2
Macot	2
La Plagne	19
Total	**63**

POINTS BLOQUANTS ET PERSPECTIVES

Il reste encore quelques points équipés de bacs roulants qui doivent progressivement être remplacés par des conteneurs semi-enterrés. Sur ces points le principal blocage est le foncier disponible. Il est important de solutionner rapidement les points encore équipés de bacs roulants car, à partir de 2021, les camions neufs que mettra en service la COVA ne sont plus équipés de lève-conteneur.

Il est important que l'avis de la COVA en matière de gestion des déchets soit sollicitée lors de l'instruction des procédures d'urbanisme. Cela permet que la question de la gestion des déchets soit bien intégrée au projet et que cela soit le promoteur et non la collectivité qui finance les équipements de pré-collecte.

LAVAGE DES CSE

Jusqu'à la fin de l'année 2015, le lavage et la désinfection des conteneurs semi-enterrés étaient réalisés en prestation de service. A partir de 2016, il a été décidé que cette mission serait réalisée en régie. Pour ce faire, l'équipe de collecte a été complétée et le service a fait l'acquisition d'un véhicule de 7,5 tonnes de PTAC équipé d'une grue auxiliaire auquel sont adjoints une pompe, un nettoyeur haute pression ainsi qu'une cuve de 1000 L pour l'eau propre et une autre pour les eaux de lavage.

Flux	Nombre de cuves lavées
OMr	132
Tri	51

En parallèle, le lavage des conteneurs pour le verre a été réalisé par un prestataire. Ainsi 123 cuves ont été traitées en stations.

L'essentiel

Le programme de mise en place des conteneurs semi-enterrés touche à sa fin. Le territoire est quasiment équipé en totalité.

Le lavage des CSE en régie a connu des difficultés à cause de la fiabilité défaillante du matériel. Un nouveau camion plus adapté a été commandé et sera livré au printemps 2021.

LA COLLECTE

La collecte des ordures ménagères et des emballages ménagers recyclables est assurée par le service de collecte de la Communauté de Communes des Versants d'Aime alors que le verre est collecté par un prestataire.

Depuis 2016, la collecte du carton a été reprise en régie du 15 juillet au 30 novembre.

LE SERVICE DE COLLECTE

La COVA a utilisé six véhicules différents afin d'assurer sa mission de service public de collecte des déchets. De manière à optimiser l'utilisation des camions, ces derniers sont utilisés en double poste durant la saison hivernale. Un véhicule a été remis en service pour la collecte du carton hors saison en 2015.

En 2020, l'ensemble des véhicules de collecte des Versants d'Aime a parcouru **66 888 km** et a consommé pour cela **55 392 L** de gasoil.

Collecte des OMr et du tri	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Km parcourus en régie	63 638 km	62 337 km	63 583 km	67 452 km	80 100 km	57 488 km
Volume de gasoil consommé en régie	55 020 L	55 294 L	56 184 L	59 724 L	62 897 L	49 184 L
Consommation moyenne en régie	86,5 L/100km	88,7 L/100 km	88,4 L/100 km	88,5 L/100 km	78,5 L/100 km	85,6 L/100 km
Km parcourus en prestation estimés	3 520 km	2 720 km		350 km	350 km	250 km
Volume de gasoil consommé en prestation estimé	2 900 L	2 260 L		290 L	290 L	207 L
Km estimé parcourus total	67 158 km	65 057 km	63 583 km	67 802 km	80 450 km	57 738 km
Volume de gasoil consommé estimé	57 920 L	57 554 L	56 184 L	60 014 L	63 187 L	49 391 L

Collecte du carton en régie	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Km parcourus en régie	4 074 km	5 021 km	6 574 km	6 477 km	8 055 km	9 400 km
Volume de gasoil consommé en régie	3 116 L	3 486 L	4 471 L	4 163 L	4 907 L	6 208 L
Consommation moyenne en régie	76,5 L/100km	69,4 L/100 km	68,0 L/100 km	64,3 L/100 km	60,9 L/100 km	66,0 L/100 km

La consommation de carburant et le kilométrage parcouru par les camions de collecte sont en très forte baisse du fait de la fermeture des stations de sports d'hiver courant mars et leur non-ouverture pour les vacances de Noel.

Pour les comparaisons, il ne faut pas tenir compte de l'année 2019 car, à la différence des autres années, le dépotage a eu lieu à Petit Cœur du mois de mai au mois de novembre durant les travaux de démantèlement de l'UIOM.

Par rapport à 2018, la consommation de carburant baisse de 17,6 % et le kilométrage parcouru de 14,8 %

ETAT DU PARC DE VEHICULES

Immatriculation	Date d'achat	PTAC	Essieu directionnel	Lève-conteneur	Grue auxiliaire	Km au 1er janvier 2020	Km au 31 décembre 2020	Km parcourus en 2020
EE-222-TA OMr et tri	2016	26 t	Oui	Oui	Oui	70 452	86 822	16 370
BB-313-EE OMr et tri	2010	26 t	Oui	Oui	Oui	196 663	211 732	15 069
EY-553-PS OMr et tri	2018	26 t	Oui	Oui	Oui	32 051	48 230	16 179
4885 VK 73 Carton	2005	26 t	Oui	Oui	Non	168 860	178 260	9 400
Véhicule de location OMr et tri	-	26 t	Oui	Oui	Oui			9 870
EE-063-LB lavage CSE	2016	7,5 t	Non	Non	Oui	17 176	21 630	4 454

Au 1er janvier 2020 le parc se composait de

- Quatre véhicules équipés d'une grue auxiliaire (trois propriétés de la Cova, un en location), les trois plus récents sont utilisés intensément, le 4ème servant ponctuellement en secours.
- Un camion sans grue pour la collecte du carton
- Un petit camion équipé d'une grue pour le lavage des CSE

LE GARAGE

Les véhicules sont garés sur le site de la Grangette appartenant à la commune de La Plagne Tarentaise. L'un des garages étant trop court pour recevoir des Evolupacs, ses portes ont été retirées. Il en découle que deux camions sont abrités seulement partiellement. Cela crée un risque de gel des véhicules par période de grands froids, ce qui peut créer des pannes et perturber la planification des tournées.

Afin de permettre à la commune de la Plagne Tarentaise de garer des véhicules légers la travée dédiée au stockage des pièces détachées pour CSE a été libérée et des conteneurs de stockage ont été installé en extérieur à la place.

L'EQUIPE DE COLLECTE

L'équipe de collecte se compose de chauffeurs poids lourds titulaires d'un permis C. Une seule personne est affectée à la collecte des conteneurs semi-enterrés quel que soit le type de déchet (OMr ou tri) et la saison. Si la tournée est mixte, c'est-à-dire si elle comprend des conteneurs semi-enterrés et des bacs, c'est le chauffeur qui se charge du vidage de ces derniers.

LES CHAUFFEURS

Au 1er janvier 2020, les cinq postes composant l'équipe de collecte étaient pourvus ainsi que celui de chef d'équipe.

Avec la mise en place des conteneurs semi-enterrés, il n'est plus nécessaire de recruter du personnel saisonnier pour l'hiver. Le tableau ci-dessous détaille le nombre d'heures consacré annuellement à la collecte des déchets par les agents du service. Ne sont pas pris en compte dans ce décompte les opérations d'entretien des conteneurs semi-enterrés, y compris le lavage.

Années	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Heures annuelles du service	9 082	8 917	9 489	9 476	9 420	8 719
Heures annuelles de collecte	7 398	7 240	7 383	7 914	8 107	7 196
Heures annuelles de collecte en prestation	330	255	0	35	35	25
Total	7 728	7 495	7 383	7 949	8 142	7 221

Le nombre d'heures de service a fortement baissé entre 2020 et 2019 (-7,4 %) du fait des agents de collecte qui ont été laissé chez eux faute de travail durant le 1er confinement.

Le nombre d'heures consacrées à la collecte (OM, tri et carton) a également fortement baissé (-11,2 %) du fait de la fermeture des stations de sports d'hiver mi-mars et leur non-ouverture pour Noël.

LES COLLECTES EN REGIE

La prise de service des agents de collecte est fixée à 5h00 à la Grangette pour les tournées du matin et à 13h00 pour les tournées de l'après-midi.

LES OMR

La fréquence de ramassage des ordures ménagères diffère en fonction de la localité et de la saison. Ainsi, elle passe d'un ramassage par jour en hiver à un ramassage par semaine au printemps et en automne.

Le tableau ci-dessous synthétise la fréquence de collecte des ordures ménagères pour l'ensemble du canton en fonction des saisons.

<table>
<tr><th>Commune</th><th>Hiver</th><th>Printemps</th><th>Eté</th><th>Automne</th></tr>
<tr><td>Aime, Montgirod, Centron, Villette, Longefoy, Bellentre, Landry, Villarolland, Tessens, Granier, la Côte d'Aime, Valezan, Macot</td><td colspan="4">1 fois / semaine</td></tr>
<tr><td colspan="5"></td></tr>
<tr><td>Station d'altitude de la Plagne</td><td>7 fois / semaine</td><td rowspan="3">1 fois / semaine</td><td>2 à 4 fois / semaine</td><td rowspan="3">1 fois / semaine</td></tr>
<tr><td>Peisey-Nancroix, Vallandry, Montchavin, les Coches</td><td>7 fois / semaine</td><td>2 à 4 fois / semaine</td></tr>
<tr><td>Montalbert</td><td>3 à 4 fois / semaine</td><td>2 à 3 fois / semaine</td></tr>
</table>

LE MULTIMATERIAU

La fréquence de ramassage de la collecte sélective est fixée à une fois par semaine pour les villages du territoire, ce tout au long de l'année. Dans le cas des stations de sports d'hiver, la fréquence est variable en fonction de l'activité touristique. Ainsi, elle passe d'un à deux ramassages par semaine en hiver à un ramassage par mois au printemps et en automne.

Le tableau ci-dessous synthétise la fréquence de collecte des ordures ménagères pour l'ensemble du canton en fonction des saisons.

<table>
<tr><th>Commune</th><th>Hiver</th><th>Printemps</th><th>Eté</th><th>Automne</th></tr>
<tr><td>Aime, Bellentre centre, Landry centre</td><td colspan="4" rowspan="2">1 fois par semaine</td></tr>
<tr><td>Villarolland, Tessens, Granier, la Côte d'Aime, Valezan, Macôt, Villette</td></tr>
<tr><td>Bellentre, Landry, Centron, Montgirod, Longefoy</td><td colspan="4">1 fois toutes les 2 semaines</td></tr>
<tr><td colspan="5"></td></tr>
<tr><td>Station d'altitude de la Plagne</td><td>1 à 4 fois / semaine</td><td rowspan="3">1 fois / mois</td><td rowspan="3">1 fois / semaine</td><td rowspan="3">1 fois / mois</td></tr>
<tr><td>Peisey-Nancroix, Vallandry, Montchavin, les Coches</td><td rowspan="2">1 à 2 fois / semaine</td></tr>
<tr><td>Montalbert</td></tr>
</table>

POINTS BLOQUANTS

Accessibilité des points de collecte

L'équipe de collecte rencontre des difficultés en station à certains points de collecte du fait de stationnements intempestifs. Cela oblige le personnel à prendre des risques dans la conduite du camion ou dans le levage des déchets. Au regard des responsabilités que cette manœuvre engage, ce type de situation ne peut se poursuivre. Lorsque le véhicule ou sa grue ne peuvent pas accéder au point de regroupement, le service ne peut plus être assuré à la fréquence souhaitée.

Organisation de l'équipe de collecte

L'équipe de collecte est restée au complet tout au long de l'année.

PERSPECTIVE

Le recrutement d'un agent au printemps 2016 a fini de compléter l'équipe de collecte. Cela permet un fonctionnement plus serein du service et d'amorcer la réalisation de nouvelles missions en régie comme le lavage et la remise à niveau du parc de conteneurs semi-enterrés.

L'essentiel

Après des difficultés de recrutement en 2016 qui ont nécessité de faire travailler un prestataire pendant la saison hivernale pour la collecte des OMr, le service est au complet.

Le service de collecte de la Communauté de Communes des Versants d'Aime dispose d'un parc de véhicules vieillissant dont le renouvellement est en cours.

COLLECTE EXTERNALISEE : LE VERRE

La collecte du verre est réalisée par un prestataire. C'est le collecteur qui détermine la fréquence de ramassage avec pour obligation qu'aucun point de collecte ne déborde. Le verre est regroupé sur la plateforme de NAntet à Petit Cœur avant d'être expédié vers un site de recyclage.

COLLECTE EXTERNALISEE : LES CARTONS PROFESSIONNELS

Devant les quantités importantes de carton présentées à la collecte, la Communauté de Communes des Versants d'Aime a mis en place depuis 2004 une collecte séparée de ce matériau afin de la diriger vers une filière de recyclage.

La collecte du carton professionnel est normalement assurée par un prestataire du 1er janvier au 31 avril et du 1er au 31 décembre. Dans l'intervalle, cette collecte a été assurée en régie.

A la fermeture des stations de sports d'hiver à la mi-mars la collecte du carton a exceptionnellement été reprise en régie. Cela a également été le cas pour les vacances de Noel.

Les camions vident leur chargement au quai de transfert situé à côté de l'UIOM de Valezan. Il est déposé en mélange avec la CCHT. Il est ensuite trié, mise en balle puis expédié pour mise en balle au centre de tri de Savoie Déchets à Gilly sur Isère (73).

LES POINTS DE COLLECTE

Il existe plusieurs types de points de collecte pour le carton :

- le chalet ou le local : le carton est stocké en vrac à l'intérieur,
- le bac roulant de 1000 L : réservé au bas de vallée,
- la collecte « en porte à porte » : réservé aux très gros producteurs. Le carton est stocké en vrac ou sur roll.

Le tableau ci-dessous détaille le nombre de point de collecte pour le carton dans chaque localité.

Localité	Nombre de point de collecte
Aime	6
Aime la Plagne	1
Montalbert	5
Bellentre	0
Montchavin-Les Coches	9
Landry	3
Vallandry	3
Peisey-Nancroix	5
Plan Peisey	5
La Côte d'Aime	1
Granier	1
Valezan	1
Montgirod-Centron	2
Macot	2
La Plagne	19
Total	**63**

LE PLANNING DE COLLECTE

Une tournée par semaine est organisée pour collecter le carton sur les communes d'Aime, Macot, Landry et Peisey-Nancroix tout au long de l'année. La fréquence de ramassage du carton sur les stations de sports d'hiver est variable en fonction de l'activité touristique. Les cartons des communes excentrées (Granier, Valezan et Montgirod) présentant de petits volumes sont collectés en mélange avec le tri.

<table>
<tr><th>Localité</th><th>Hiver</th><th>Hors saison</th><th>Eté</th></tr>
<tr><td>Aime, Macot, Landry</td><td>1 fois semaine</td><td rowspan="2">1 fois par semaine</td><td rowspan="4">1 fois par semaine</td></tr>
<tr><td>Peisey-Nancroix</td><td rowspan="2">2 fois par semaine</td></tr>
<tr><td>Plan-Peisey, Vallandry, Montchavin et les Coches</td><td rowspan="2">1 fois par mois</td></tr>
<tr><td>Station d’altitude de la Plagne</td><td>3 fois par semaine</td></tr>
</table>

En parallèle, des bennes sont mises en place à Plagne Aime 2000, Belle Plagne, Plagne Centre et Plagne Bellecote pour recevoir le carton avant la saison d’hiver afin de soulager le prestataire de collecte des cartons, le flux étant vraiment important à cette période de l’année. Financièrement, ce service est globalement équivalent à la collecte manuelle réalisée par le prestataire.

LE TRANSFERT ET LE TRANSPORT

Afin de pallier à l'arrêt du l'UIOM de Valezan le 28 décembre 2015, il a été nécessaire de mettre en place dans l'urgence une activité de transfert afin que l'ensemble des déchets puissent être expédiés vers leurs exutoires respectifs et ainsi maintenir la continuité du service public.

Pour ce faire, Savoie Déchets met à la disposition des Versants d'Aime le site de l'UIOM de Valezan. Pour réceptionner les déchets et gérer le stockage et les expéditions, un prestataire a été mis en place.

Il est à noter que le site reçoit à la fois les déchets des Versants d'Aime et une partie de ceux de la Communauté de Communes de Haute Tarentaise (CCHT). Concernant les frais de fonctionnement, les Versants d'Aime refacturent leur part à la CCHT au prorata des tonnages livrés.

LE TRANSFERT DES OMR DANS L'UIOM

Les OMr sont réceptionnées dans la fosse de stockage de l'UIOM. Ces déchets sont ensuite ressortis de la fosse à l'aide d'une pelle grappin et rechargés dans des semis.

LE TRANSFERT DES RECYCLABLES DANS L'UIOM

Depuis 2003 les déchets recyclables (multimatériaux et carton) transite par le compacteur présent sur le site. En décembre 2017 cet équipement a subi de graves avaries le rendant inutilisable.

En conséquence, un box en bloc béton a été installé dans le hall inférieur de l'ex-UIOM pour recevoir le multimateriau ainsi que le carton. Les différents produits sont rechargés dans des bennes de 30 m^3 avec un manuscopique ajouté sur le site spécifiquement pour cela.

En plus du manuscopique il est nécessaire d'avoir sur site pendant le période hivernale un camion Ampliroll pour manutentionner les bennes entre l'intérieur et l'extérieur du bâtiment.

Lorsqu'une benne est pleine, elle est transportée au centre de tri de Savoie Déchets à Gilly sur Isère.

POINTS BLOQUANTS

Le bâtiment a été mis à disposition des Versants d'Aime en l'état. Pour son exploitation, le service dispose de très peu de plans des installations (électricité, eau…). Quand une panne survient, il n'est pas toujours simple d'en trouver la cause et d'y apporter une solution.

PERSPECTIVE

Afin de rationaliser les couts et de disposer d'un process optimisé les communautés de communes des Versants d'Aime et de Haute Tarentaise ont décidé de construire un quai de transfert pour les déchets sur le site de Valezan (à la place du compacteur pour les recyclables). Pour ce faire, une équipe de maitrise d'œuvre a été désignée et un projet a été soumis aux collectivités.

Le projet consiste à construire un quai de transfert disposant de six travées pour le dépôt des déchets. Les camions de collecte videront gravitairement leur chargement dans des remorques de semi à fond mouvant (FMA). L'hydraulique de ces remorques sera connecté à une centrale présente sur site, ce qui permettra d'activé le fond mouvant et ainsi de répartir le chargement dans la remorque.

L'équipement est en cours de construction, il sera opérationnel au deuxième trimestre 2021.

LE TRANSPORT DU TRI

Le centre de tri du Gilly sur Isère n'est pas en capacité de recevoir l'ensemble du tri collecté en Tarentaise, en particulier pendant les périodes de pointes. Lorsque le site arrive à saturation Savoie Déchets demande à ce que le surplus soit livré au centre de tri de Chambéry. Par convention le transport entre Gilly sur Isère et Chambéry et à la charge de Savoie déchets.

LE TRANSPORT DES OMR

L'UVE de Chambéry n'est pas en capacité de recevoir l'ensemble des OMr collectées en Tarentaise, en particulier pendant les périodes de pointes. Lorsque le site arrive à saturation Savoie Déchets demande à ce que le surplus soit transporté vers d'autres exutoires. Par convention le transport au-delà de Chambéry est à la charge de Savoie déchets.

LE TRANSPORT DU CARTON

Le carton est transporté en benne de 35 m^3 vers le centre de tri de Gilly-sur-Isère.

L'essentiel

Depuis la fermeture de l'UIOM de Valezan le 28 décembre 2015, la Cova réalise le transfert des déchets sur site pour son compte et celui de la CCHT.

Malgré des difficultés d'exploitation liées au peu d'informations disponibles sur le bâtiment et sa vétusté, des mesures ont été trouvées afin de maintenir la continuité du service d'élimination des déchets.

La construction d'un nouveau quai de transfert a débuté sur site. Celui-ci devrait être opérationnel au premier semestre 2021.

ORDURES MENAGERES RESIDUELLES (OMR)

Les déchets concernés sont tous ceux issus des ménages et des entreprises qui ne peuvent pas être déposés avec les emballages ménagers recyclables, le carton ou le verre. Les encombrants, le bois, la ferraille, les végétaux, les gravats et les produits dangereux (peintures, solvants...) ne doivent pas être déposés avec les ordures ménagères mais apportés en déchetterie afin de recevoir le traitement approprié.

Jusqu'au 21 décembre 2015, les OMr produites sur le territoire des Versants d'Aime étaient incinérées sans valorisation énergétique à l'UIOM de Valezan. Suite à sa fermeture, le traitement des OMr est confié à Savoie Déchets. Le syndicat n'étant pas en capacité de traiter l'ensemble des flux d'OMr sur son site de Chambéry, une partie a été exportée hors du département vers d'autres exutoires. En effet, UVETD de Chambéry dispose d'une capacité de traitement 115 000 t inférieure à la production de ses adhérents, ce qui explique ces exportations.

En 2020 la valorisation énergétique des ordures ménagères résiduelles produites sur le territoire des Versants d'Aime a permis d'alimenter l'équivalent de 188 foyers en électricité et d'en chauffer l'équivalent de 340.

LES QUANTITES D'ORDURES MENAGERES COLLECTEES

Le graphique ci-dessous synthétise les quantités d'ordures ménagères collectées depuis la création du service.

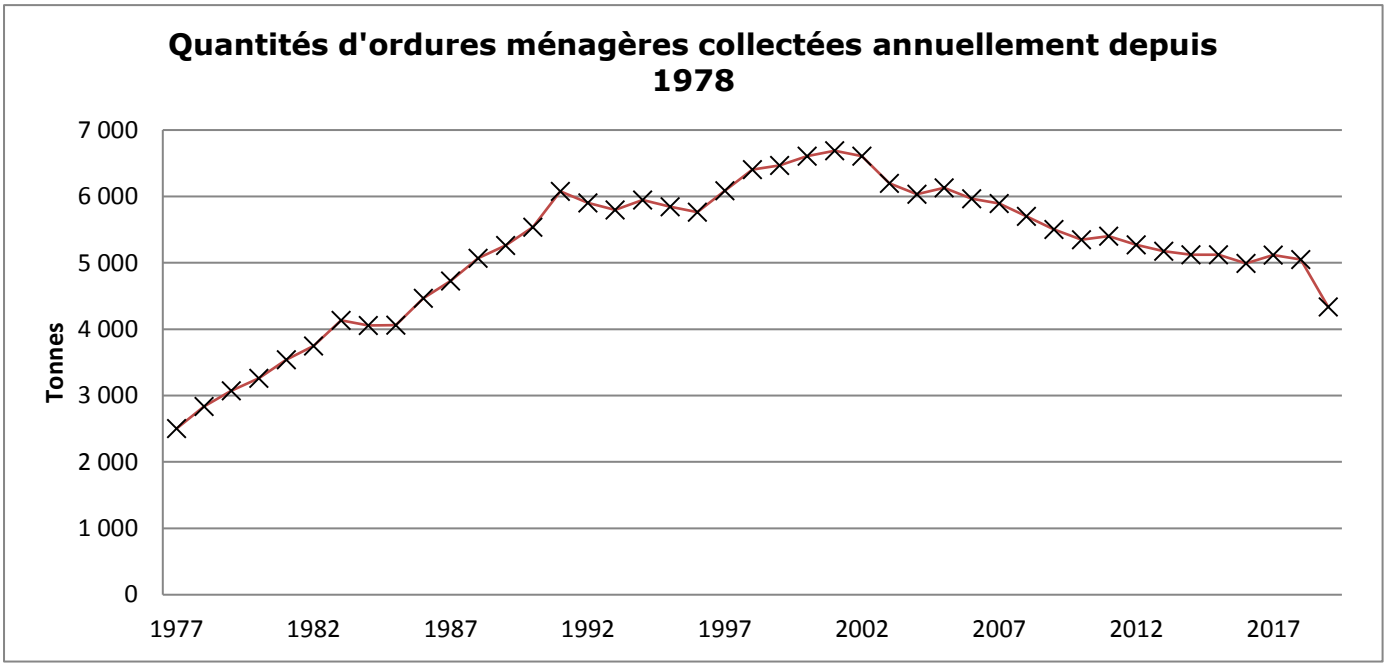

Depuis la mise en place de la collecte sélective des emballages ménagers et du carton professionnel en décembre 2003, les quantités d'OMr en provenance du territoire des Versants d'Aime ont baissé de manière importante.

Année	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Tonnage OM	5 347	5 403	5 271	5 175	5 121	5 098	5 095	5 172	5 025	4 336
Kg/habitant DGF	235	228	225	218	212	210	210	215	211	181

La quantité d'ordures ménagères collectées sur le territoire des Versants d'Aime a fortement baissée entre 2019 et 2020 de 13,7 % (- 688 t). Cette baisse est exclusivement dû à la fermeture des stations de sport d'hiver lors du premier confinement en mars 2020 et leur non ouverture en décembre 2020.

LA SAISONNALITE

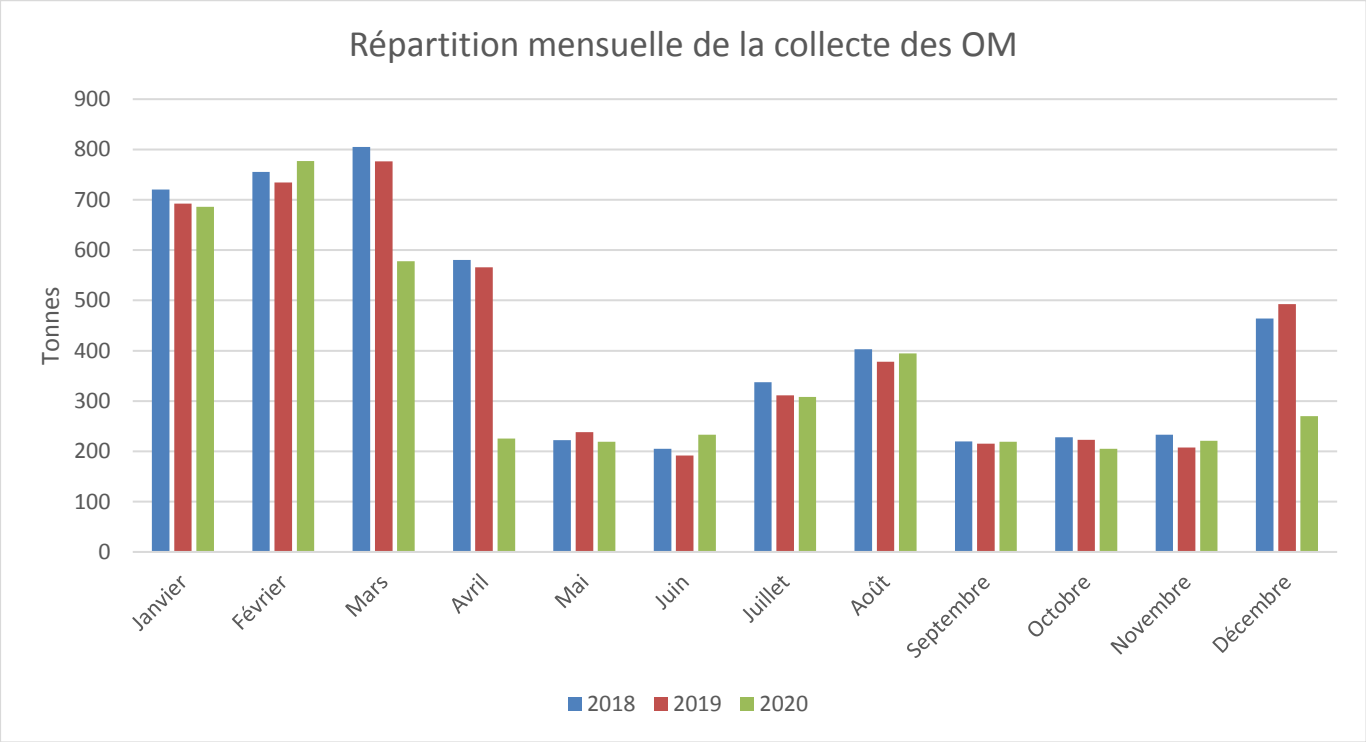

L'analyse mensuelle montre une saisonnalité importante de l'activité (facteur 5 entre le mois de juin et celui de mars). L'impact du COVID est visible pour les mois de mars, avril et décembre.

PRODUCTION PAR TYPOLOGIE

Il est intéressant de pouvoir regarder l'évolution de la production de déchets selon la typologie de producteurs :

- Les habitants permanents
- Le tourisme hivernal
- Le tourisme estival

Les véhicules de la COVA ne sont pas équipés de système de pesée embarquée. Il n'est donc pas possible de connaître le tonnage collecté par conteneur.

Pour la production des habitants permanents on considère la production les mois sans tourisme (mai, juin, septembre, octobre et novembre) que l'on extrapole sur douze mois.

Pour la production du tourisme hivernal on considère la production sur les mois d'activité des stations de sport d'hiver (décembre, janvier, février, mars et avril) à laquelle on retranche la part des habitants permanents calculée précédemment.

Pour la production du tourisme estival on considère la production sur les mois d'été (juillet et aout) à laquelle on retranche la part des habitants permanents calculée précédemment.

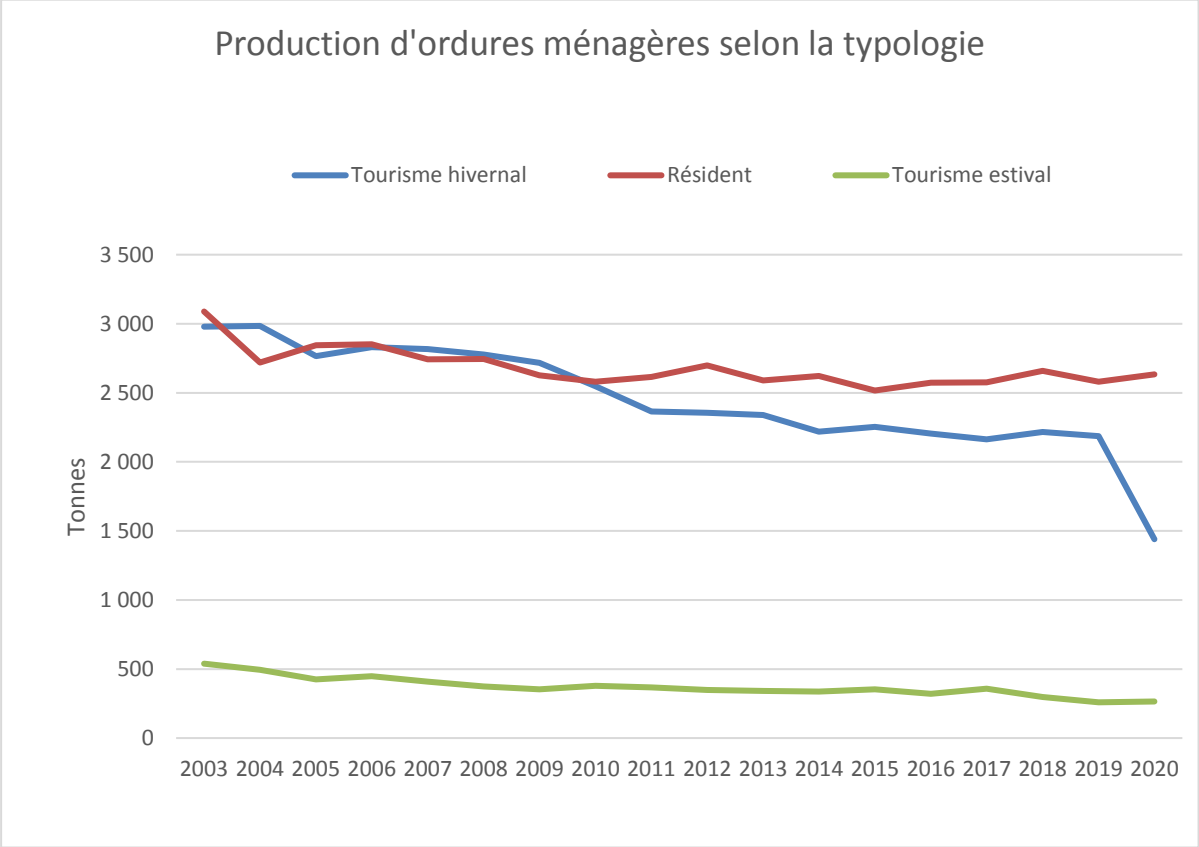

Le tourisme hivernal

La production d'ordures ménagères liée au tourisme hivernal a baissé régulièrement à partir de 2004 pour se stabiliser autour de 2 200 tonnes depuis 2014. En 2020, la baisse importante observée est due à la fermeture des stations de sports d'hiver en mars 2020 et la non ouverture des remontées mécaniques en décembre 2020.

Le tourisme estival

La production d'ordures ménagères liée au tourisme estival, en baisse quasi-continuellement sur la période depuis 2003 est légèrement remontée en 2020 sans atteindre pour autant les quantités de 2018.

Les habitants permanents

La production d'ordures ménagères liée aux habitants permanents est globalement stable autour de 2 600 tonnes depuis 10 ans. Cette stabilité est à comparer avec l'augmentation de la population mesurée à 2,8 % sur la période 2007-2017 (dernières données INSEE disponibles). Cela veut dire que la quantité de déchets produite par habitant a baissée.

COMPARAISON AVEC LES AUTRES TERRITOIRES DE LA SAVOIE

Le tableau ci-dessous détaille la production d'OMr par habitant DGF de chacun des collectivités de la Savoie pour l'année 2020.

2020	DGF	OM en tonne[1]	Kg/hab DGF
COVA	23 872	4 336	185
CCHT	40 320	10 179	252
CCCT	23 872	5 336	199
CCVVT	26 939	6 055	224
CCVA	11 525	2 460	213
Arlysère	67 865	14 071	207
Grand lac	81 728	18 740	229
SIRTOM	73 308	14 130	192
Grand Chambéry	142 711	34 812	244
CC du lac d'Aiguebelette	6 617	673	102
CC Cœur de Savoie	12 846	2 153	167
CC Cœur de Chartreuse	19 045	3 955	207
CC de Yenne	7 710	655	85

[1] : y compris les tonnages de collecte sélective incinérés pendant le premier confinement

La COVA présente un bien meilleur ratio kg d'OMr par habitant DGF que les collectivités voisines présentant une typologie similaire (support de stations de sports d'hiver).

Il est à noter les taux particulièrement bas des CC de Yenne et du lac d'Aiguebellette. Cela s'explique par le fait que ces deux collectivités ont mis en place une redevance incitative pour financer leur service, c'est-à-dire que les habitants sont facturés sur la base des quantités de déchets qu'ils ont réellement produits. Si cela permet effectivement de réduire la production de déchets cela génère aussi des mouvements de déchets. Par exemple, un habitant de Yenne travaillant à Chambéry aura tendance à déposer ces déchets sur son lieu de travail plutôt que sur son lieu de résidence pour baisser sa redevance, ce qui fausse les ratios.

POINTS BLOQUANTS ET PERSPECTIVES

La quantité d'OMr par habitant DFG est repartie à la hausse sous le double effet de l'augmentation des quantités collectées et la baisse de la population DGF.

L'essentiel

La quantité d'ordures ménagères collectées sur le territoire de la Communauté de Communes des Versants d'Aime en 2020 est de 4 336 tonnes soit une baisse de 13,7 % (- 688 tonnes) par rapport à 2019. Cette baisse importante est due à la fermeture des stations de sports d'hiver en mars 2020 et la non ouverture des remontées mécaniques en décembre 2020.

MULTIMATERIAUX

En 2003, la Communauté de Communes des Versants d'Aime collecte séparément les emballages ménagers recyclables sur l'ensemble de son territoire.

Les déchets concernés sont les suivants :

- le papier propre,
- les emballages métalliques (canette, barquette en alu, vaporisateurs...)
- les cartonnettes,
- les bouteilles et flacons en plastique,
- les briques alimentaire.

Tout autre type de déchets doit être jeté dans les ordures ménagères à part le verre qui dispose de conteneur spécifique.

La collecte des emballages ménagers recyclables est assurée en régie par les agents de la Communauté de Communes des Versants d'Aime avec les véhicules de la collectivité.

La totalité des emballages ménagers recyclables collectée sur le territoire de la Communauté de Communes des Versants d'Aime est confiée à Savoie Déchets.

Les recyclables sont triés afin de séparer les différents types de matériaux et de retirer les indésirables. Une fois mis en balle, chaque flux est dirigé vers une usine de valorisation. Il est à noter que les unités de recyclage rachètent les déchets en sortie de centre de tri comme matière première secondaire. Cela génère donc des recettes pour les collectivités.

LES QUANTITES D'EMBALLAGES COLLECTEES

	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Tonnage collecte sélective	639	663	695	705	715	732	757	794	800	748
Kg/habitant DGF	28	29	30	30	30	30	31	33	34	31

La quantité d'emballages collectés sur le territoire des Versants d'Aime a baissée entre 2019 et 2020 de 6,6 % (- 52 t). Cette baisse est exclusivement dû à la fermeture des stations de sport d'hiver lors du premier confinement en mars 2020 et leur non ouverture en décembre 2020. Il est a noté que sur les 748 t collectées seulement 662 t ont été envoyées en centre de tri pour être valorisées. Les 84 autres tonnes ont été envoyées en incinération. Cela correspond aux tonnes collectées pendant le premier confinement et qui n'ont pas pu être envoyé en centres de tri, ceux-ci étant fermés. Les années précédentes 100 % des tonnages collectés étaient envoyés en centre de tri.

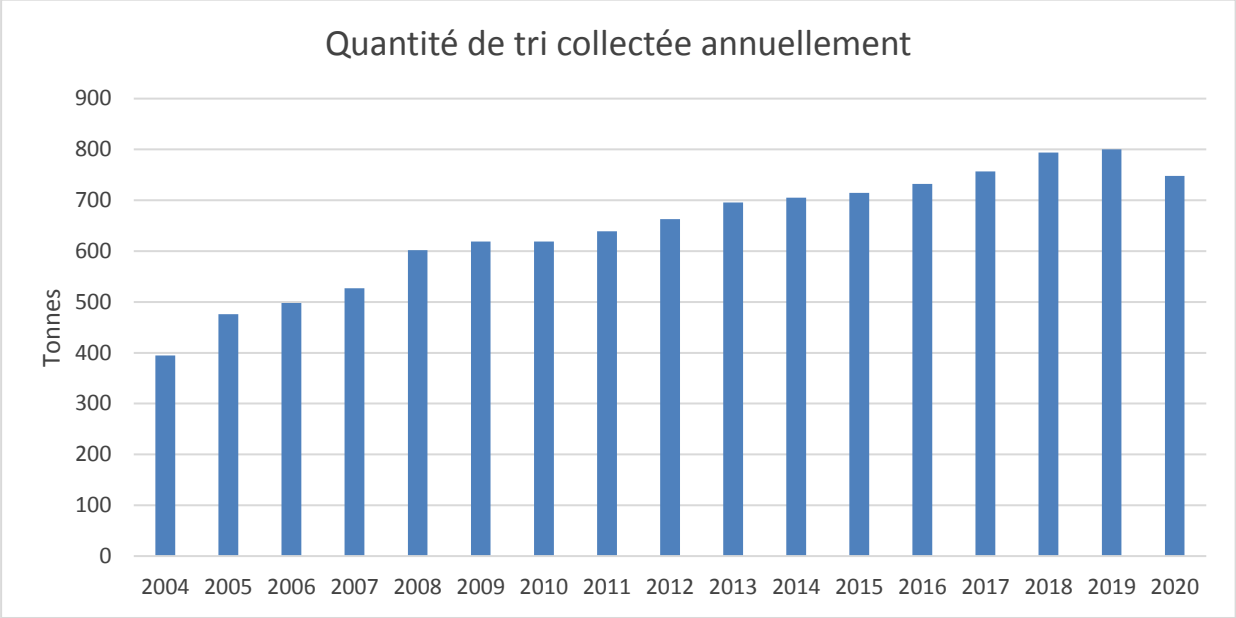

Il est à noter que cette baisse (-6,6 %) est moitié moins importante que celle constatée sur les ordures ménagères (-13,7 %). Cela laisse à penser que sans les fermetures anticipées des stations de sport d'hiver la quantité d'emballages collectés en 2019 aurait été dépassée.

LA SAISONNALITE

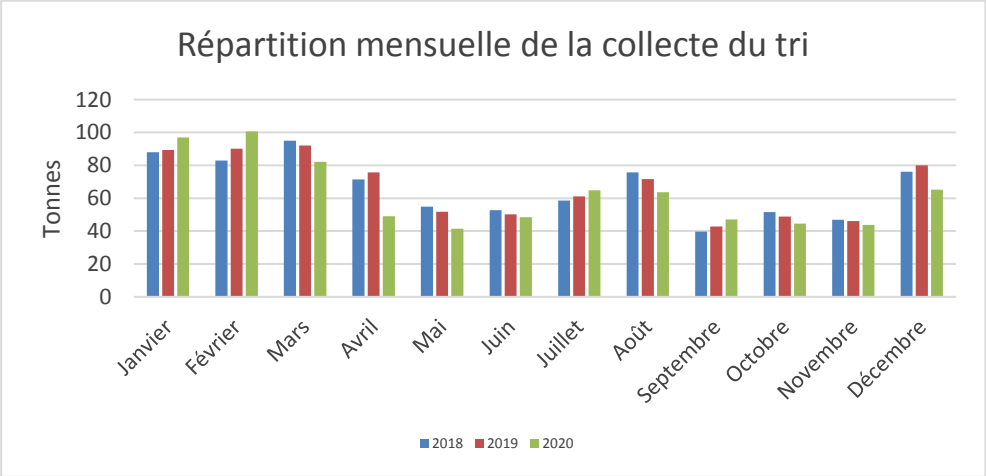

L'analyse mensuelle montre une saisonnalité importante de l'activité (facteur 2 entre le mois de juin et celui de février) à comparer avec le facteur de 1 à 5 pour les ordures ménagères. Cela veut dire que les habitants permanents trient beaucoup plus que les touristes.

PRODUCTION PAR TYPOLOGIE

Il est intéressant de pouvoir regarder l'évolution de la production de déchets selon la typologie de producteurs :

- Les habitants permanents
- Le tourisme hivernal
- Le tourisme estival

Les véhicules de la COVA ne sont pas équipés de système de pesée embarquée. Il n'est donc pas possible de connaître le tonnage collecté par conteneur.

Pour la production des habitants permanents on considère la production les mois sans tourisme (mai, juin, septembre, octobre et novembre) que l'on extrapole sur douze mois.

Pour la production du tourisme hivernal on considère la production sur les mois d'activité des stations de sport d'hiver (décembre, janvier, février, mars et avril) à laquelle on retranche la part des habitants permanents calculée précédemment.

Pour la production du tourisme estival on considère la production sur les mois d'été (juillet et aout) à laquelle on retranche la part des habitants permanents calculée précédemment.

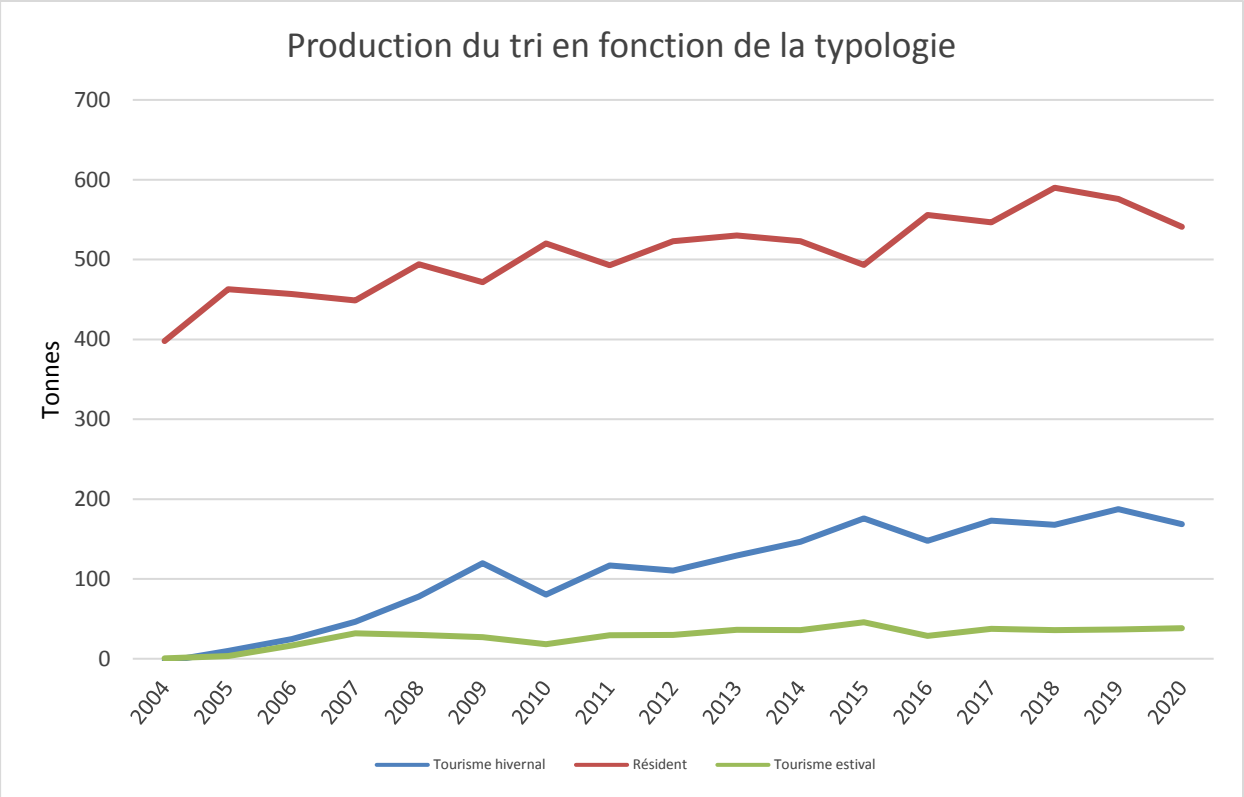

Le tourisme hivernal

La production de tri liée au tourisme hivernal est en augmentation continue depuis 2010. Cette tendance est à mettre en perspective avec les productions d'ordures ménagères qui elle est en baisse sur la même période. Cela veut dire que les touristes trient de plus en plus.

Le tourisme estival

La production de tri liée au tourisme estival a est stable depuis 2013. Cette tendance est à mettre en perspective avec les productions d'ordures ménagères qui elle est en baisse sur la même période. Cela veut dire que les touristes trient plus.

Les habitants permanents

La production de tri liée aux habitants permanents est en augmentation régulière depuis la mise en place du service en 2003. Cette augmentation est à comparer avec l'augmentation de la population mesurée à 2,8 % sur ces dix dernières années ainsi qu'avec la stabilité de la production d'ordures ménagères. Cela veut dire que la quantité de tri produite par habitant a augmenté.

COMPARAISON AVEC LES AUTRES TERRITOIRES DE LA SAVOIE

Le tableau ci-dessous détaille la production de déchets recyclables par habitant DGF de chacun des collectivités de la Savoie pour l'année 2020.

2020	DGF	CS en tonne[1]	Kg/hab DGF
COVA	23 872	662	27,7
CCHT	40 320	876	21,7
CCCT	23 872	493	20,7
CCVVT	26 939	510	18,9
CCVA	11 525	259	22,5
Arlysère	67 865	2 472	36,4
Grand lac	81 728	3 126	38,2
SIRTOM	73 308	1 971	26,9
Grand Chambéry	142 711	5 601	39,2
CC du lac d'Aiguebelette	6 617	242	36,6
CC Cœur de Savoie	12 846	393	30,6
CC Cœur de Chartreuse	19 045	375	19,7
CC de Yenne	7 710	307	39,8

[1] : déduit des tonnages de collecte sélective incinérés pendant le premier confinement

La COVA présente un bien meilleur ration kg d'OMr par habitant DGF que les collectivités voisines présentant une typologie similaire (support de stations de sports d'hiver) mais se situe loin des collectivités principalement résidentielles comme Grand Chambéry. Il est à noter que ces tonnages correspondent aux quantités livrées aux centres de tri. Cela ne tient pas compte du taux de refus.

LE TAUX DE REFUS

Ce taux représente la quantité d'erreur, en masse, qui se trouve dans la collecte sélective, Plus celui-ci est bas, plus le tri est de bonne qualité.

	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Taux de refus moyen annuel	11%	12%	12 %	13,5 %	15,9 %	18,7 %	19,3 %	22,7 %

Depuis 2015, le taux de refus n'est pas propre à la Communauté de Communes des Versants d'Aime mais concerne le flux sortant du quai de transfert de Valezan (Versants d'Aime + CCHT).

Ce taux de refus est supérieur au taux de refus moyen départemental qui est de 20,2 %. La tendance sur ces dernières années montre une dégradation de la qualité de la collecte sélective réalisée sur le territoire. Pour inverser la tendance, il est nécessaire de lancer des actions de communication afin de faire baisser le taux de refus aussi bien auprès des habitants permanents que des touristes.

POINTS BLOQUANTS ET PERSPECTIVES

Suite à l'étude territorial réalisée par Savoie Déchets, il est acté que le centre de tri de Gilly sur Isère ne sera pas mis au norme pour passer en extension de consigne de tri.

Des études sont en cours pour la construction d'un nouveau centre de tri acceptant les extensions de consignes de tri sur le bassin Chambéry pour une entrée en vigueur en 2022.

L'essentiel

La quantité d'emballages ménagers recyclables collectés sur le territoire des Versants d'Aime en 2019 est de 748 tonnes baisse par rapport à 2019 (- 6,6 %).

Cette baisse importante est due à la fermeture des stations de sports d'hiver en mars 2020 et la non ouverture des remontées mécaniques en décembre 2020.

VERRE

Depuis la plateforme de regroupement, le verre est transporté vers une unité de tri où sont éliminés les indésirables (porcelaine, pyrex...) ainsi que les étiquettes, les collerettes... Le calcin obtenu est ensuite dirigé vers une unité de recyclage du verre.

LES QUANTITES DE VERRE COLLECTEES

Le tableau ci-dessous détaille les quantités de verre collectées annuellement sur le canton d'Aime depuis 2007.

	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Tonnage	1 029	974	1 021	1 048	1 054	1 050	1 070	1 131	1 166	1 059
Kg/habitant DGF	45	42	44	44	44	43	44	47	49	44

La quantité de verre collecté est en baisse de 9,2 % (-107 t) par rapport à 2019. Cette baisse est exclusivement dû à la fermeture des stations de sport d'hiver lors du premier confinement en mars 2020 et leur non ouverture en décembre 2020.

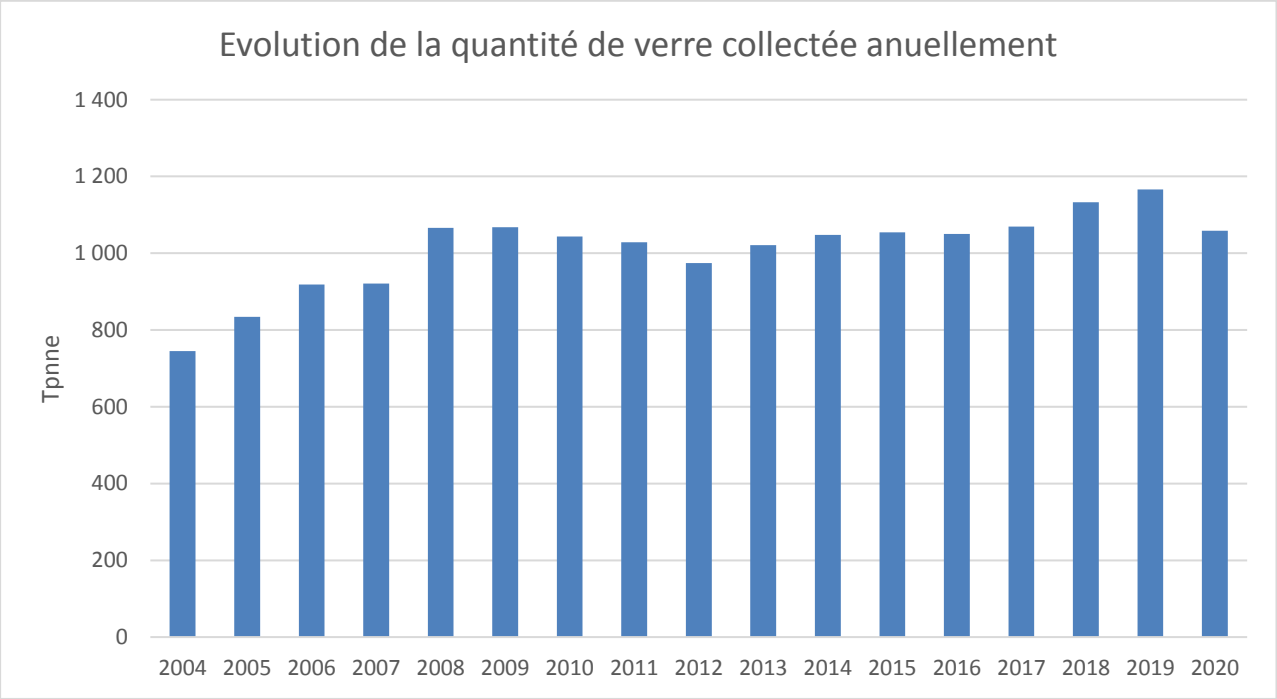

LA SAISONNALITE

La production du verre est également fortement impactée par l'activité touristique. Néanmoins, il n'est pas possible de produire un graphique comparant les productions mensuelles car, la collecte du verre étant moins fréquente que pour les autres flux, il y a des effets de stockage qui rendent les données inexploitables. Par exemple, selon la vitesse de remplissage du conteneur, du verre déposé en avril à la Plagne ne sera collecté qu'en juillet.

PRODUCTION PAR TYPOLOGIE

Comme indiqué auparavant les effets de stockage complique l'analyse et ne permet pas d'appliquer la même méthodologie que pour les autres flux.

Pour la collecte du verre la collectivité dispose du tonnage collecté sur chaque point de collecte qui permet de mesurer les quantités de verre liées au tourisme et au habitant permanent. Cette méthode présente tout de fois des limites, certains conteneurs (dans le village de Peisey notamment servent à la fois pour les habitants permanents et les touristes. La comparaison

avec les années précédentes n'est pas possible car la pesée de chaque levé n'a été mise en place que depuis le nouveau marché.

POINTS BLOQUANTS ET PERSPECTIVES

La qualité du verre collectée sur les stations de sport d'hiver reste médiocre malgré les campagnes de communication réalisées. Le verre est régulièrement pollué par des infusibles (porcelaine…) ou des ordures ménagères.

L'essentiel

La quantité de verre collecté sur le territoire des Versants d'Aime baisse fortement de 9,2 %.

Cette baisse importante est due à la fermeture des stations de sports d'hiver en mars 2020 et la non ouverture des remontées mécaniques en décembre 2020.

LES CARTONS PROFESSIONNELS

Depuis le quai de transfert de Valezan le carton est transporté au centre de tri de Gilly sur Isère où il est mis en balle puis revendu comme matière première secondaire.

LES QUANTITES DE CARTONS COLLECTEES

	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Carton	342 t	384 t	390 t	402 t	380 t	381 t	387 t	395 t	418 t	412 t	312 t

La quantité de carton collecté sur le territoire des Versants d'Aime a baissée entre 2019 et 2020 de 24,3 % (- 100 t). Cette baisse est exclusivement dû à la fermeture des stations de sport d'hiver lors du premier confinement en mars 2020 et leur non ouverture des remontées mécaniques en décembre 2020.

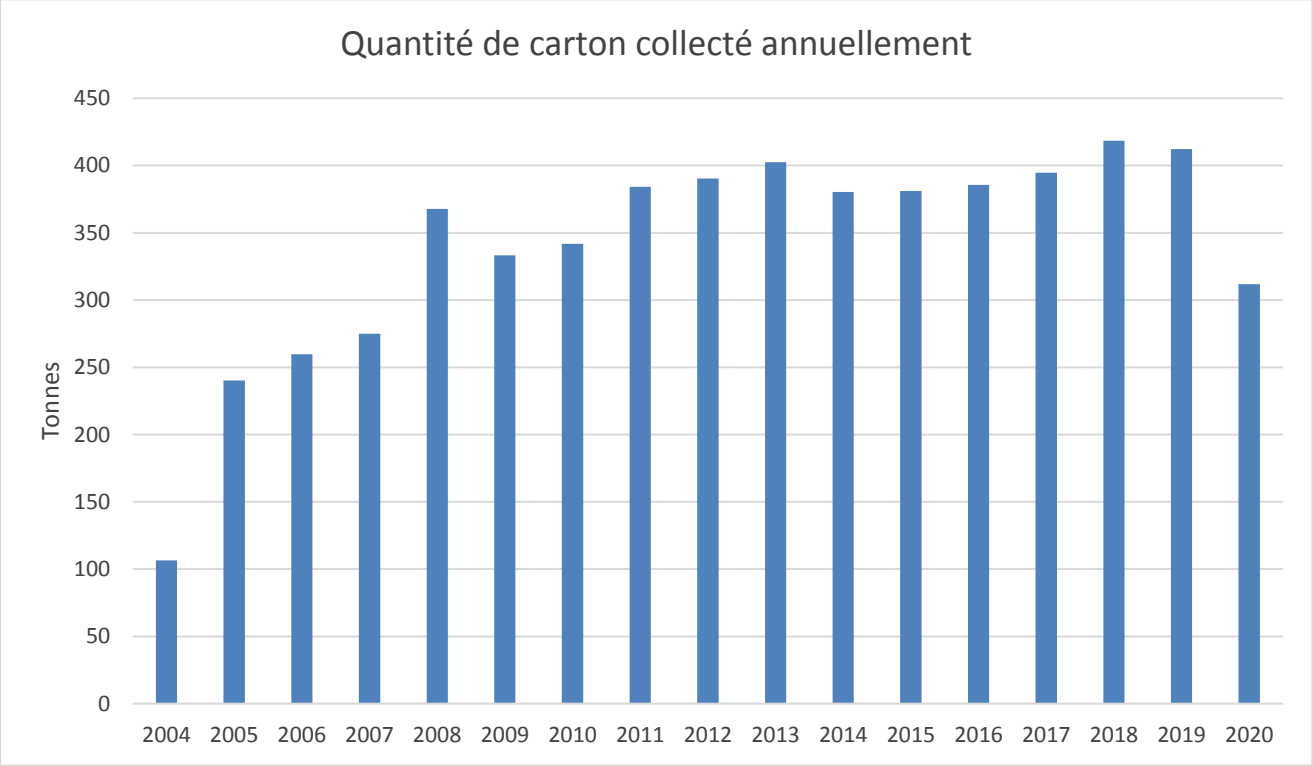

POINTS BLOQUANTS ET PERSPECTIVES

- **En station**

Malgré les nombreuses campagnes d'information, le prestataire trouve encore beaucoup d'indésirables dans les locaux consacrés à la collecte du carton. Cela se caractérise notamment par des palettes en bois, de cagettes et des encombrants.

La mise en place de bennes temporaires en début de saison sur les stations d'altitude de la Plagne et de Montalbert a démontré son efficacité. Leur mise en place sur les stations de Montchavin les Coches, Plan Peisey et Vallandry mérite d'être étudiée.

Un effort d'optimisation sur les bennes en station (remplissage et rotations) est à réaliser.

- **En vallée**

La capacité de stockage de carton est insuffisante notamment à l'entrée d'Aime coté Moûtiers où une grande partie du carton est stockée en extérieur à la vue de tous et soumise aux intempéries.

Une réflexion est en cours sur le déploiement des chalets carton sur la vallée et sur les modalités de collecte en porte à porte.

L'essentiel

La quantité de carton collecté en 2020 s'est effondrée par rapport à celle collectée en 2018 (- 23,4 %) à cause de la fermeture des stations de sport d'hiver en mars 2020 et la non-ouverture des remontées mécaniques en décembre 2020.

GENERALITES

La Communauté de Communes des Versants d'Aime assure la gestion de deux déchetteries sur son territoire :

- La déchetterie du Praz de Valezan,
- La déchetterie des Bouclets de Plagne 1800,

La déchetterie de Montorlin est définitivement fermée depuis le 1er mai 2016.

L'accès est gratuit pour les particuliers et payant pour les professionnels. Les encombrants (DIB), la ferraille, les végétaux, les D3E, les gravats et le bois sont facturés 10 € le m³. Il est à noter que les dépôts de ferraille, de meuble, de piles, de carton et de lampes sont gratuits aussi pour les professionnels. Ces conditions ont été modifiées dans le courant de l'année 2018.

IMPLANTATION GEOGRAPHIQUE

Plan de situation des deux déchetteries intercommunales

LES DECHETS ACCEPTES

Les déchets acceptés sont :

- Les encombrants (matelas, meubles...),
- Le matériel électrique et électronique ou D3E (télé, ordinateur, radio...),
- Les végétaux (herbe, taille d'arbres...) sauf à la déchetterie des Bouclets,
- Les gravats (béton, terre, pierre...),
- La ferraille,
- Le bois,
- Le carton,
- Les Déchets Dangereux des Ménages ou DMM (peinture, solvants, produits chimiques...),
- L'huile végétale : dépôt interdit pour les professionnels,
- L'huile minérale (huile de vidange, huile hydraulique...)
- Les piles,
- Les batteries,
- Les pneus,
- Les vêtements encore en bon état,
- Les tubes néons et lampes à économie d'énergie,

LES DECHETS REFUSES

Ne sont pas acceptés dans les déchetteries du canton d'Aime :

- l'amiante : la personne doit traiter directement avec une entreprise agréée,
- les récipients sous pression (extincteurs, bouteilles de gaz...),
- les produits radioactifs,
- les véhicules hors d'usage (VHU) : ils doivent être déposés chez un recycleur agréé,
- Les ordures ménagères.

GESTION DU HAUT DE QUAI

Le haut de quai représente les missions liées au gardiennage d'une déchetterie.

Le gardiennage de l'ensemble des déchetteries de la Communauté de Communes des Versants d'Aime est assuré par un prestataire.

GESTION DU BAS DE QUAI

La gestion de bas de quai englobe la collecte et le traitement des déchets déposés en déchetterie.

Le transport et le traitement des déchets mis en bennes sur l'ensemble des deux déchetteries ont été réalisés par des prestataires.

LE TRAITEMENT

Chaque flux collecté est dirigé vers la filière d'élimination appropriée et répondant à la législation en vigueur. Le tableau ci-dessous détaille la filière pour chaque flux.

Type de déchets	Prestataire	Stockage	Traitement
Bois	Pouget	Benne 30 m^3	Broyage pour réalisation de panneaux à particules
Encombrants	Pouget	Benne 30 m^3	Tri, broyage pour valorisation énergétique en cimenterie
Végétaux	Pouget	Benne 30 m^3	Compostage
Ferraille	Pouget	Benne 30 m^3	Recyclage matière
Carton	Pouget	Benne 30 m^3	Recyclage matière
Gravats	Pouget	Benne 30 m^3	ISDI de la Vigne au pont
DDM (Peinture, solvant…)	Valespace	Armoire spécifique	Traitement spécifique par incinération
Piles	Corepile (Eco-organisme)	Fut	Recyclage
Déchets d'équipements électriques et électroniques	Eco-systèmes (Eco-organisme)	Benne 30 m^3	Valorisation matière et énergétique
Pneus	Aliapur	Vrac	Recyclage matière ou valorisation énergétique
Batterie	Valespace	Caisse palette	Recyclage matière
Lampes et tubes fluorescents	Recylum (Eco-organisme)	Conteneur spécifique	Recyclage
Huile végétale	Trialp	Cuve 1 000 L	Recyclage
Huile minérale	Sevia	Cuve 1 000 L	Recyclage

LA DECHETTERIE DE VALEZAN

Cette déchetterie se situe sur le site de l'UIOM au lieu-dit du Praz à Valezan en bordure de la RN 90 entre Aime et Bellentre.

LES HORAIRES D'OUVERTURE

Afin de mieux répondre aux attentes des usagers, il a été décidé d'augmenter les horaires de la déchetterie pendant la période « estivale » en ouvrant aussi le matin. A contrario, elle a été fermée les samedis et les matins en période « hivernale ».

- **Du 1er janvier au 10 mars 2019** : Du lundi au vendredi de 13h30 à 17h30
- **Du 11 mars au 15 décembre 2019 :** Du lundi au samedi de 9h30 à 12h00 et de 13h30 à 18h00
- **Du 16 au 31 décembre 2018 :** Du lundi au vendredi de 13h30 à 17h30

LE GARDIENNAGE

Le gardiennage est assuré par un salarié de l'entreprise Tri Vallées.

LA FREQUENTATION

Suite au changement de gardien, les données de fréquentations collectées en 2012 n'ont pas été relevées correctement. Un protocole a été mis en place afin d'obtenir des données fiables pour 2013. De même, la différenciation de la provenance des usagers (particuliers, entreprises ou collectivités) n'a été mise en place qu'en 2013. Ces données ne sont donc pas disponibles pour les années précédentes. Ces données sont néanmoins à relativiser car, le comptage étant réalisé à la main, des erreurs peuvent se produire quand il y a beaucoup de monde sur site.

En tonne	Particuliers	Entreprises	Collectivités	Total
2007	-	-	-	6 520
2008	-	-	-	7 653
2009	-	-	-	7 741
2010	-	-	-	8 094
2011	-	-	-	7 888
2012	-	-	-	-
2013	7 969	968	415	9 352
2014	8 540	692	237	9 469
2015	11 166	512	191	11 869
2016	14 957	634	361	15 952
2017	16 067	746	448	17 261
2018	17 809	889	410	19 108
2019	18 481	615	260	19 356
2020	14 872	513	180	15 565
Évolution	- 19,5 %	- 16,6 %	- 30,8 %	-19,6 %

La fréquentation globale est fortement en baisse (-19,5 %) par rapport à 2019. Cela s'explique principalement par le fait que la déchetterie a été totalement fermée durant le premier confinement. Néanmoins, la fréquentation est restée inférieure aux années précédentes durant les mois qui ont suivis.

BILAN QUANTITATIF

Les tableaux ci-dessous détaillent les quantités collectées pour chaque type de déchets.

En tonne	Végétaux	Ferraille	Bois	Encombrants	Carton	Platre	DEEE	DEA	Total
2007	107	126	134	270	41	-	38	-	716
2008	113	130	161	301	42	-	59	-	806
2009	115	150	160	306	33	-	65	-	829
2010	134	138	166	323	29	-	61	-	851
2011	123	126	187	295	24	-	65	-	820
2012	145	138	222	338	36	-	76	-	955
2013	173	164	257	388	39	-	85	-	1 119
2014	195	167	325	442	37	-	89	-	1 106
2015	189	181	358	445	25	-	82	-	1 280
2016	204	178	363	386	38	-	87	98	1 354
2017	221	179	411	468	38	-	88	127	1 532
2018	267	211	496	550	43	-	95	150	1 812
2019	251	204	487	591	44	-	108	199	1 884
2020	201	201	488	485	39	37	101	184	1 737
Évolution	-19,7 %	-1,6 %	+0,3 %	- 18,0 %	-11,3 %	-	-6,8%	- 7,5 %	-7,8%

Evolution par rapport à l'année précédente	2017	2018	2019	2020
Fréquentation globale	+12,2 %	+ 10,7 %	+ 1,3 %	-19,6 %
Quantités globales collectées	+ 12,9 %	+ 18,3 %	+ 4,1 %	- 7,8 %

La crise sanitaire a fortement impacté le fonctionnement de la déchetterie de Valezan. En conséquence, aucune analyse pertinente ne peut être réalisées sur l'évolution des tonnages entre 2019 et 2020.

POINTS BLOQUANTS ET PERSPECTIVES

Les travaux d'agrandissement ont permis de disposer de bennes de secours sur le site, ce qui facilite l'exploitation le week-end. La présence de quai disponible va permettre la mise en place de nouvelles filières.

L'essentiel

La quantité de déchets déposés à la déchetterie de Valezan ainsi que sa fréquentation sont en forte baisse par rapport à 2019, principalement à cause des restrictions liées à la crise sanitaire.

LA DECHETTERIE DES BOUCLETS

Cette déchetterie se situe sur la RD 221 après le virage 4 avant d'arriver à Plagne 1800.

LES HORAIRES D'OUVERTURE

Les horaires changent au 31 décembre et au 1er juin afin de répondre à la saisonnalité de l'activité locale.

- **Du 1er janvier au 28 avril :** Du lundi au vendredi de 10h à 12h et de 14h à 17h
- **Du 39 avril au 2 juin :** Du lundi au vendredi de 13 h à 17 h
- **Du 3 juin au 15 décembre :** Du lundi au samedi de 13 h à 18 h
- **Du 16 au 31 décembre :** Du lundi au vendredi de 10h à 12h et de 14h à 17h

Afin de mieux répondre aux besoins des sociaux professionnels de la station il a été décidé d'ouvrir la déchetterie le matin entre le 1er mars et le 28 avril.

LE GARDIENNAGE

Le gardiennage est assuré par un agent de l'entreprise TRI-VALLEES basée à Gilly-sur-Isère.

LA FREQUENTATION

En tonne	Particuliers	Entreprises	Collectivités	Total
2008	1 695	1 544	148	3 387
2009	1 669	1 673	139	3 481
2010	1 556	1 032	120	2 708
2011	2 051	1 127	124	3 302
2012	1 922	1 181	115	3 218
2013	2 106	1 124	158	3 388
2014	1 827	1 218	158	3 203
2015	2 829	865	129	3 823
2016	2 501	990	164	3 655
2017	2 199	1 113	214	3 526
2018	2 646	851	195	3 692
2019	3 433	609	141	4 183
2020	2 722	473	32	3 227
Évolution	- 20,7 %	- 22,3 %	- 77,3 %	- 22,8 %

La fréquentation globale est fortement en baisse (-19,5 %) par rapport à 2019. Cela s'explique principalement par le fait que la déchetterie a été totalement fermée durant le premier confinement. Néanmoins, la fréquentation est restée inférieure aux années précédentes durant les mois qui ont suivis. Au niveau des entreprises la baisse est forte car la majorité des apports proviennent de la SAP.

BILAN QUANTITATIF

Le nombre de flux collectés reste réduit en raison de l'exiguïté du site. De nouvelles filières autofinancées (REP) sont apparues depuis quelques années, il est difficilement envisageable de faire évoluer ce site pour les recueillir. En conséquence, il n'a pas pu être mis en place de benne Eco-mobilier.

La déchetterie des Bouclets n'est pas équipée de benne pour les végétaux, ce flux étant marginal à cette altitude. Les tableaux ci-dessous détaillent les quantités collectées pour chaque type de déchets.

En tonne	Ferraille	Bois	DIB	Carton	DEEE	DEA	Total
2008	68	161	187	12	34		462
2009	77	171	161	15	29		453
2010	71	167	172	11	33		454
2011	69	172	161	21	32		455
2012	72	157	144	19	37		429
2013	61	174	148	13	40		436
2014	68	202	179	10	29		488
2015	66	202	205	11	35		519
2016	56	197	207	11	37		508
2017	54	205	212	14	41		526
2018	54	193	208	14	38		507
2019	52	199	236	17	45		549
2020	45	157	173	9	33	16	433
Évolution	- 13,5 %	- 21,1 %	- 26,7 %	- 47,0 %	- 26,7 %	-	- 21,1 %

La crise sanitaire a fortement impacté le fonctionnement de la déchetterie des Bouclets. En conséquence, aucune analyse pertinente ne peut être réalisées sur l'évolution des tonnages entre 2019 et 2020.

POINTS BLOQUANTS ET PERSPECTIVES

La configuration de l'installation ne présente aucune perspective d'agrandissement ni de modification. Cette situation empêche la mise en place de nouvelles filières de valorisation. Ainsi, bon nombre de déchets continuent d'être déposés dans la benne d'encombrants. Cette situation pénalise le taux de valorisation de la collectivité.

L'Essentiel

La quantité de déchets déposés à la déchetterie des Bouclets ainsi que sa fréquentation sont en forte baisse par rapport à 2019, principalement à cause des restrictions liées à la crise sanitaire.

BILAN DES DECHETTERIES

EVOLUTION ANNUELLE GLOBALE

Le tableau ci-dessous détaille les quantités collectées pour chaque type de déchets pour l'ensemble des déchetteries.

	Végétaux	Ferraille	Bois	DIB	Carton	D3E	DEA	Platre	Total
2007	110	269	289	557	70	62			1 335
2008	113	232	322	594	76	101			1 413
2009	115	254	331	552	63	100			1 396
2010	134	227	333	569	53	104			1 399
2011	123	212	359	536	62	104			1 378
2012	145	226	379	553	75	122			1 482
2013	173	235	431	608	70	133			1 631
2014	195	252	527	698	47	121			1 840
2015	189	260	560	721	41	123			1 894
2016	204	238	560	612	52	129	98		1 893
2017	221	233	616	680	52	129	127		2 058
2018	267	265	689	758	57	133	150		2 319
2019	251	256	686	827	61	153	199		2 433
2020	201	246	645	658	48	134	200	37	2 169
	- 19,9 %	**- 3,9 %**	**-6,0%**	**-20,4%**	**-21,3%**	**-12,4%**	**+0,5%**	**-**	**-10,9%**

REPARTITION PAR FLUX

L'histogramme ci-dessous montre l'importance relative de chaque flux.

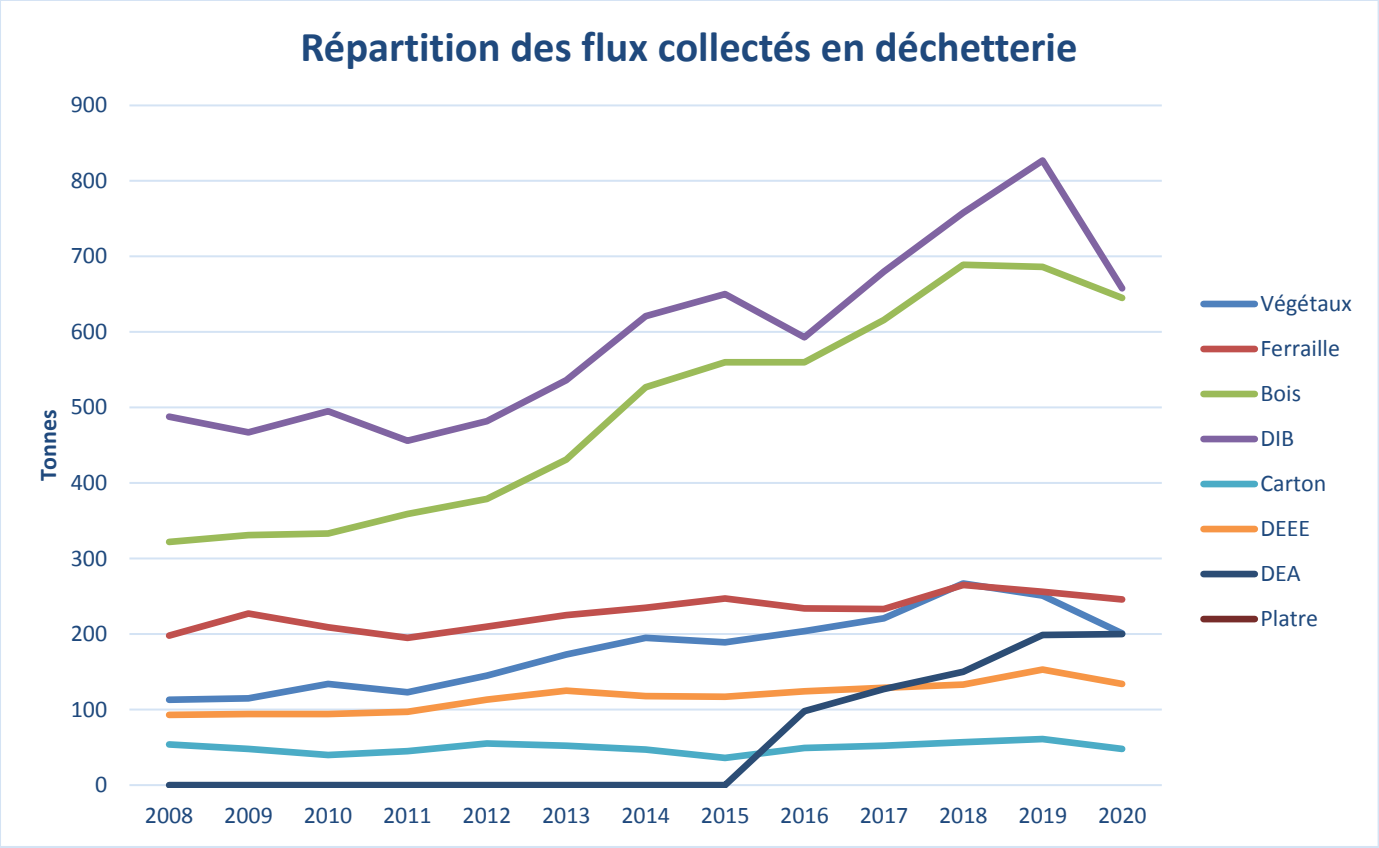

La crise sanitaire a fortement impacté le fonctionnement de la déchetterie des Bouclets. En conséquence, aucune analyse pertinente ne peut être réalisées sur l'évolution des tonnages entre 2019 et 2020.

RENDEMENT PAR DECHETTERIE

Afin d'évaluer le rendement des déchetteries, il est proposé de calculer les ratios kilogrammes par visite, kilogrammes et visites par heure d'ouverture pour chacun des sites.

Déchetterie	Ratio en kg par visite		Ratio en kg par heure d'ouverture		Ratio en visites par heure d'ouverture	
	2019	**2020**	**2019**	**2020**	**2019**	**2020**
Valezan	97	112	1 025	1 101	10,5	9,9
Bouclets	131	134	403	476	3,1	3,5

La déchetterie de Valezan présente le meilleur rendement aussi bien en visites qu'en kg à l'heure.

A l'inverse, la déchetterie de Bouclet présente des ratios de deux fois inférieurs à ceux de la déchetterie de Valezan ce qui impacte négativement les coûts d'exploitation à la tonne. Cela résulte pour les Bouclets d'un choix de proposer de larges horaires aux entreprises travaillant sur la station.

L'essentiel

La quantité de déchets déposés à la déchetterie des Bouclets ainsi que sa fréquentation sont en forte baisse par rapport à 2019, principalement à cause des restrictions liées à la crise sanitaire.

LES MISSIONS SUPPLEMENTAIRES

COLLECTE DES ENCOMBRANTS EN PORTE-A-PORTE

La Cova organise une fois par an un ramassage d'encombrants en porte-à-porte. Sur le principe, les usagers sortent à une date précise leurs encombrants dans la rue et un prestataire passe et ramasse tous ces déchets. Il est à noter que ce service ne concerne que les habitants permanents. Il n'y a pas de ramassage dans les stations de sports d'hiver et les professionnels n'ont pas le droit de déposer. L'opération est limitée à 1 m^3 par foyer.

ORGANISATION DE LA COLLECTE

Le prestataire mobilise quatre personnes et deux véhicules pour chaque journée de collecte. Il se charge de ramasser l'ensemble des déchets et de les transporter jusqu'à la déchetterie de Valezan. Là, les différents types de déchets sont triés (DIB, DEEE, bois, ferraille...) et déposés dans la benne correspondante.

Afin de limiter les débordements constatés ces dernières années, la commune de Peisey-Nancroix a décidé que les habitants ne devraient plus déposer leurs déchets dans la rue mais venir les déposer sur le parking des services techniques. Là, les déchets étaient pris en charge par le prestataire. Ce dispositif ayant donné entière satisfaction, il a été reconduit pour l'année 2019.

Contrairement aux années précédentes, il n'a pas été mis de bennes tampons, celles-ci n'ayant plus d'utilité.

La liste des déchets acceptés est établie comme suit :

- meubles : table, canapé, fauteuil, lit, matelas...
- Electroménagers : frigo, four, aspirateur...
- Matériel HiFi : Télé, magnétoscope, ordinateur, téléphone...
- Pneus jantés ou non
- Déchets dangereux et batterie : peinture, solvant, phytosanitaire...

Elle est complétée par une liste des déchets refusés (liste non-exhaustive) :

- bois hors meuble (palette, planche, piquet, huisserie...)
- ferraille (tôle, pièce de carrosserie...)
- gravats (carrelage, faïence...)
- vêtements et maroquinerie (valise, vêtement, chaussure...)
- végétaux
- ordures ménagères
- divers : seau, bâche en plastique, vitre...
- récipient sous pression (bouteille de gaz, extincteur...)
- déchets amiantés
- carton

POINTS BLOQUANTS ET PERSPECTIVES

Du fait de la crise sanitaire et de la mise en place du 2ème confinement à l'automne 2020 l'ensemble des tournées de la collecte en porte à porte n'a pas été réalisée.

L'essentiel

Cette prestation de collecte d'encombrants en porte à porte n'as pas été réalisée en totalité du fait du 2ème confinement à l'automne 2020.

COLLECTE DES VETEMENTS

La Communauté de Communes des Versants d'Aime organise sur son territoire une collecte de vêtements usagers. Ceux-ci peuvent être déposés en déchetterie ou dans l'un des huit conteneurs répartis dans les points suivants :

- Dans le virage de Cote Rousse à la Côte d'Aime,
- Rue de la gare à Landry,
- Devant la bibliothèque à Macot,
- Près de la mairie à Centron (ce conteneur à subit un incendie en 2020 et n'est pas en service),
- A Montchavin depuis septembre,
- A Bellentre depuis septembre
- Aime devant la gare (ce conteneur était initialement devant la Poste et a été déplacé à la gare courant 2020).

La collecte de ces conteneurs est confiée à l'entreprise TRI-VALLEES basée à Gilly-sur-Isère (73). C'est l'entreprise Alpes TLC située à Ugine (73) qui trie les vêtements collectés sur le territoire.

Tout ce qui est en bon état est revendu dans des pays de l'Est ou au Maghreb, le reste est utilisé comme chiffon dans l'industrie ou en effilochage pour faire des panneaux isolants.

Sont acceptés dans ces conteneurs :

- les vêtements en bon état et propres,
- le linge de maison (drap, serviette, rideau...),
- la maroquinerie (ceinture, sac...),
- les chaussures en bon état, propres et attachées par paire,
- les jouets.

Suite à la mise en place d'un Eco-organisme, la collecte et la valorisation des textiles était gratuite depuis le printemps 2011. La crise sanitaire a profondément fragilisée la filière de valorisation des textiles usagés, à tel point que la collecte est redevenue payante depuis le printemps 2020.

Les quantités collectées par point de collecte sont détaillées ci-dessous. Il est à noter que les tonnages indiqués sont estimés par le prestataire par rapport aux volumes collectés.

Point de collecte	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Déchetterie de Valezan	5,0 t	5,65 t	5,65 t	5,8 t	6,7 t	6,0 t	5,3 t
Déchetterie des Bouclets	0 t	0,10 t	0	0	0,35 t	0,6 t	0,2 t
Montchavin	0 t	0,25 t	1,55 t	0,85 t	1,3 t	1,8 t	2,7 t
Landry	4,90 t	5,25 t	5,35 t	5,0 t	6,8 t	5,1 t	5,8 t
Bellentre	-	0,90 t	2,6 t	2,35 t	3,4 t	2,5 t	3,0 t
Macôt	3,45 t	2,5 t	3,45 t	2,05 t	2,55 t	2,8 t	4,3 t
La Côte d'Aime	4,95 t	5,45 t	5,05 t	5,55 t	5,9 t	5,0 t	5,3 t
La Poste à Aime	15,70 t	16,4 t	16,35	14,85 t	14,1 t	14,8 t	13,8 t
Centron	2,45 t	2,0 t	2,65 t	2,1 t	3,2 t	3,0 t	1,2 t
Total	**36,45 t**	**38,50 t**	**42,65 t**	**38,55 t**	**44,3 t**	**41,6 t**	**42,5 t**

Contrairement à tous les autres flux collectés (OM, tri, déchetterie…) qui sont en nette baisse la quantité de vêtements collectées sur le territoire des Versants d'Aime en 2020 est globalement dans la moyenne des années précédentes.

L'essentiel

La collecte des vêtements rencontre un franc succès et les quantités collectées restent stables depuis plusieurs années.

Il est à noter que la prestation est de nouveau payante depuis le printemps 2020, la crise du CIVID ayant gravement désorganisée la filière.

LA COLLECTE DES DASRI

La loi impose la collecte séparée des Déchets d'Activité de Soins à Risques Infectieux (DASRI) à l'attention des personnes en automédication. Cela concerne principalement les déchets piquants (aiguilles, lancettes...) ou coupants (scalpels, lame...). Cette collecte a pour but d'éliminer ce type de déchets dangereux selon les normes en vigueur. Cela permet également de diminuer les risques de blessures pour le personnel de collecte. Jusqu'au 31 décembre 2013, cette collecte était organisée et financée par la Communauté de Communes des Versants d'Aime.

Depuis le 1er janvier 2014 c'est l'éco-organisme DASTRI qui organise et finance la collecte des DASRI.

DASTRI a repris à son compte le principe de Médibus mis en place par la Communauté de Communes des Versants d'Aime. Cela consiste à un stationnement d'un véhicule dédié pendant deux heures devant la pharmacie d'Aime tous les quatre mois.

Les frais de déplacement, de traitement et de fourniture des boites spécialisées anciennement à la charge de la Communauté de Communes des Versants d'Aime sont maintenant réglés par l'éco-organisme DASTRI.

Point de collecte	2017	2018	2019	2020
DASRI collectés	94,96 kg	67,71 kg	89,5 kg	53,87 kg

POINTS BLOQUANTS ET PERSPECTIVES

L'éco-organisme s'est parfaitement substitué à la collectivité dans la réalisation de cette collecte ce qui augure un bon fonctionnement pour les années à venir.

L'essentiel

Cette collecte marginale en quantité permet de sortir des déchets à risques des ordures ménagères. Les conditions de travail des agents sont donc plus satisfaisantes.

A partir du 1er janvier 2014, cette collecte est intégralement organisée et prise en charge par l'éco-organisme DASTRI.

BILAN FINANCIER

GENERALITES

LES DEPENSES

Coût en K€ TTC	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
	2 395	2 439	2 850	3 275	3 625	3 310	3 163

Les dépenses baissent de – 147 k€ (- 4,5 %) entre 2019 et 2020. Cette baisse s'explique par différents points liés principalement à la crise du COVID 19 qui a provoqué la fermeture prématurée des stations de sports d'hiver :

- Traitement des ordures ménagères : - 83 k€
- Traitement de la collecte sélective : - 3 k€
- Traitement du carton : - 3 k€
- Collecte du carton : -34 k€
- Collecte du verre : -7 k€
- Gardiennage des déchetteries : - 18 k€
- Traitement en déchetterie : - 27 k€
- Transfert quai de Valezan : + 80 k€

LES RECETTES

En K€ TTC	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
	2 707	2 798	3 364	4 027	4 308	3 737	4 025

Les recettes augmentent de 288 k€ (+ 7,7 %) qui s'explique principalement par :

- La baisse de l'excèdent reporté (- 78 k€)
- La hausse de la refacturation du transfert et du transport à la CCHT (+ 200 k€)
- Le décalage dans le versement des soutiens par CITEO (+ 104 k€)
- Remboursement assurance (+ 60 k€)
- La baisse de la vente des matériaux issus du recyclage suite à la baisse des cours mondiaux (-50 k€)
- La hausse des recettes fiscales (+ 20 k€)
- Ecriture comptable (+24 k€)

Le service est principalement financé par la Taxe d'Enlèvement des ordures ménagères (TEOM) complétée par la revente des matériaux issus de la collecte sélective ainsi que les soutiens versés par les divers éco-organismes.

Le tableau ci-dessous compare le montant de TEOM perçu par les différentes collectivités savoyardes (à l'exception de Savoie Déchets) en 2017 par rapport à la quantité d'OMr collectée et à sa population DGF.

2017	DGF	OM en tonne	TEOM en €	€/t OMr	€/hab DGF	Remarques
COVA	24 222	4 993	2 781 76	530 €	109 €	
CCHT	40 065	11 154	7 871 546	706 €	196 €	
CCCT	23 120	6 402	4 306 000	673 €	186 €	
CCVVT	26 833	9 664	6 704 830	694 €	249 €	
CCVA	11 281	2 548	1 050 207	412 €	93 €	
Arlysère	67 089	13 346	8 504 297	637 €	127 €	
Grand lac	80 694	18 626	10 019 125	538 €	124 €	
SIRTOM	73 304	14 905	6 396 546	429 €	87 €	
lac d'Aiguebelette	6 457	652	494 676	759 €	77 €	REOMi
Cœur de Savoie	12 574	2 116	1 106 813	523 €	88 €	TiOM
Cœur de Chartreuse	19 027	4 109	1 747 768	425 €	92 €	
Yenne	7 583	566	462 655	817 €	61 €	RI

Le ratio €/t d'OMr ne peut pas être utilisé comme tel car la TEOM finance d'autres missions que la gestion des OMr (collecte sélective, verre, déchetteries…) mais permet de comparer les collectivités entre elles.

Il en résulte que la COVA présente des couts significativement inférieurs aux collectivités voisines relevant de la même typologie (fortement touristique).

RESULTAT

En K€	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Dépenses	2 395	2 439	2 850	3 275	3 625	3 310	3 163
Recettes	2 707	2 798	3 364	4 027	4 308	3 737	4 025
Résultat	**+ 312**	**+ 359**	**+ 514**	**+ 752**	**+ 683 €**	**+ 427 €**	**+ 862**
Résultat reporté N-1	0	0	0	496	506	305	227
Résultat hors report	**+ 312**	**+ 359**	**+ 514**	**+ 256**	**+ 177 €**	**+ 122 €**	**+ 635**

La hausse de l'excédent hors report est principalement imputable aux non dépenses liées à la crise sanitaire.

LES COUTS PAR FILIERE

Les coûts exprimés ci-après ont été calculés sur la base de la méthode ComptaCoût développée par l'ADEME. C'est une méthode standardisée qui permet de comparer simplement les collectivités entre elles. Ces coûts regroupent l'ensemble des dépenses et charges auxquelles ont été soustraites les recettes et les subventions.

COMPARAISON AVEC LES MOYENNES NATIONALES

La comparaison avec les moyennes nationales pour chaque type de déchets permet de situer les coûts des Versants d'Aime par rapport aux autres collectivités.

Coût exprimé en € par tonne	OMr	Verre	Tri sélectif	Déchetterie	
				Valezan	Bouclet
Coût complet en € HT	**279**	**152**	**521**	**161**	**371**
Médiane nationale 2016[1]	**251**	**92**	**467**	**127**	
Médiane « zone touristique »[1]	**300**	**94**	**493**	**144**	
Cout aidé en € HT	**269**	**100**	**225**	**148**	**339**
Médiane nationale 2016[1]	**229**	**56**	**202**	**112**	

[1] : source « référentiel national des coûts du service public de gestion des déchets – Edition 2019 » dernière version disponible

Ordures ménagères, tri sélectif et verre

Le coût complet de gestion des ordures ménagères est significativement supérieur à la moyenne nationale. Cela peut s'expliquer par :

- La dispersion de l'habitat,
- Les contraintes d'accès,
- Les contraintes climatiques,
- L'éloignement des exutoires
- La très forte variation saisonnière de la production de déchets.

Ce coût est inférieur à la moyenne des collectivités se trouvant en zone touristique pour les ordures ménagères mais supérieur pour les autres flux.

Déchetterie de Valezan

Le coût pour la déchetterie de Valezan est supérieur au niveau de la moyenne nationale pour les mêmes raisons qu'évoqué précédemment.

Déchetterie des Bouclets

La déchetterie des Bouclets se situe largement au-dessus de la moyenne nationale et de la moyenne nationale en zone touristique pour trois raisons principales :

- Coût important lié au pont roulant
- Coût d'amortissement bâtiment
- Ratio en kg/heure bas.

Coût aidé (charge-recette) en € TTC	Ordures ménagères		Verre		Tri sélectif		Carton	
	2019	2020	2019	2020	2019	2020	2019	2020
Coût aidé TTC	284	292	105	109	255	264	448	560

L'ensemble des flux subit une augmentation des coûts à la tonne du fait que les frais généraux sont divisés par moins de tonne. Pour la collecte du carton cela se conjugue avec une forte baisse des recettes (- 20 €/tonnes)

Coût aidé (charge-recette) en € TTC	Déchetterie de Valezan		Déchetterie des Bouclets	
	2019	2020	2019	2020
Coût aidé TTC	160	157	339	355

Le coût aidé de la déchetterie de Valezan est en légère baisse par rapport à 2019. Cela s'explique par le fait qu'il n'y a pas de frais fixe (amortissement principalement) sur ce site.

Le coût aidé de la déchetterie des Bouclets est lui en hausse (+4,7 %) par rapport à 2019 à cause des frais généraux qui sont divisés par moins de tonne.

L'essentiel

La crise du sanitaire liée au COVID 19 a impacté à la hausse le coût à la tonne de l'ensemble des flux. Cela s'explique principalement par le fait que les frais fixe (amortissement, personnel…) se sont retrouvés par moins de tonne.

En 2020, la comparaison des coûts aidés à la tonne entre les recyclables et les ordures ménagères démontre tout l'intérêt économique de la mise en place de la collecte séparée des déchets recyclables (la filière la plus coûteuse reste bien l'incinération).

BILAN REGLEMENTAIRE

RAPPEL DES OBJECTIFS REGLEMENTAIRES

La loi 2015-992 du 17 août 2015 connue sous le nom de loi TECV impose un certain nombre d'objectifs en matière de déchets pour les collectivités. Entre 2010 et 2020, la collectivité doit :

- Réduire de 10% la production des DMA sur son territoire
- Organiser ses filières de traitement des déchets de manière à ce que 55 % des flux bénéficient d'une valorisation matière en 2020 et 65 % en 2025.
- Réduire de 50 % le recours à l'enfouissement. La méthode d'analyse

La COVA étant un territoire extrêmement touristique, un calcul ne tenant compte des seuls habitants permanents donne des résultats très élevés qui ne peuvent pas être comparés avec les données nationales ou analysées objectivement. C'est pourquoi il a été décidé de prendre comme référence la population DGF.

LES RESULTATS

Le tableau ci-dessous regroupe les performances en kg par habitant par an pour chaque type de déchets traités. Afin d'avoir une base de référence, une colonne indique la référence départementale pour l'année 2014 (dernière valeur disponible).

Objectif – 10 % DMA	2010		2011		2012		2013		2014		2015		2016		2017		2018		2019		2020	
	Val.	Obj.	Val.	Obj.	Val.	Obj.	Val.	Obj.	Val.	Obj.	Val.	Obj.	Val.	Obj.	Val.	Obj.	Val.	Obj.	Val.	Obj.	Val.	Obj.
Total DMA en kg/hab	395	395	384	391	388	387	387	383	386	379	380	375	378	371	388	367	410	363	413	359	362	355
Evolution par rapport à 2010	0,0%	0,0%	-2,8%	-1,0%	-1,8%	-2,0%	-2,0%	-3,0%	-2,3%	-4,0%	-3,7%	-5,0%	-4,4%	-6,0%	-1,8%	-7 %	+ 3,8 %	-8%	+ 4,6 %	-9%	- 8,8 %	-10%

Objectif : taux de recyclage 55 % en 2020	2010		2011		2012		2013		2014		2015		2016		2017		2018		2019		2020	
	Val.	Obj.	Val.	Obj.	Val.	Obj.	Val.	Obj.	Val.	Obj.	Obj.	Obj.	Val.	Obj.	Val.	Obj.	Val.	Obj.	Val.	Obj.	Val.	Obj.
Tonnage DMA	8 950		8 812		8 948		9 058		9 167		9 182		9 176		9 390		9 853		9 855		8 639	
Tonnage valorisation matière	2 955		2 994		3 048		3 255		3 416		3 477		3 532		3 691		4 004		4 083		3 608	
Taux de valorisation matière	33,0%	33,0%	34,0%	35,2%	34,1%	37,4%	35,9%	39,6%	37,3%	41,8%	37,9%	44,0%	38,5%	46,2%	39,3%	48,4%	40,6 %	50,6%	41,4 %	52,8%	41,8 %	55%

COMMENTAIRES

BAISSE DE 10 % DE LA PRODUCTION DE DMA

En 2020, la baisse constaté est de 8,8 % alors que l'objectif était de 10 %. Ce chiffre n'a pas été atteint malgré la fermeture prématurée des stations de sports d'hiver et leur non ouverture à Noël. Sans la crise sanitaire, l'évolution aurait probablement té à la hausse.

⇨ Objectif non atteint avec une tendance négative

BAISSE DE 50 % DU RECOURS A L'ENFOUISSEMENT

La COVA n'est pas concerné par cette objectif car la majorité de ses déchets partent en incinération avec récupération d'énergie.

Le traitement des déchets est directement géré et piloté par Savoie Déchets. Les déchets sont envoyés en Installation de Stockage des Déchets Non Dangereux (ISDND) lorsque qu'il n'y a plus de place disponible dans les UVE du secteur Savoie, Haute Savoie, Isère. Cela se produit lors des pannes ou des maintenances techniques.

AUGMENTATION DU TAUX DE VALORISATION MATIERE A 50 %

Le taux de valorisation matière progresse régulièrement depuis 2010 sous les effets conjugués de la baisse de la production d'OMr, de l'augmentation des recyclables et de la mise en place de nouvelles filières en déchetterie. En 2020, ce taux n'est que de 41,8 % alors qu'il devrait être de 55 %. Néanmoins, ce taux est en croissance constante en augmentant de quasiment 9 points depuis 2010. La mise en place de la collecte du plâtre en déchetterie depuis l'été 2020 va permettre d'améliorer ce taux.

Néanmoins, en restant sur cette dynamique (- 0,9 point par an) il ne sera pas possible d'atteindre l'objectif de 65 % en 2025 sans mettre en place de nouvelles filières.

⇨ Objectif non atteint avec une tendance positive

L'essentiel

les objectifs de la loi TECV n'ont pas été atteints en 2020. Le seul objectif qui perdure après 2020 est celui d'un taux de valorisation matière de 65 % en 2025.